

PLAN DE L'ASSISTANT

FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION DES
ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS COMMODO

—
D'ËMWELTVERWALTUNG
Am Déngscht vu Mënsch an Ëmwelt

Etablissements classés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement



INSPECTION DU
TRAVAIL
ET DES MINES

NOTE

Le formulaire de demande d'autorisation d'établissements classés COMMODO est un **formulaire électronique** à remplir sur www.guichet.public.lu sous le nom de démarche « AEV : Demande d'autorisation d'établissements classés COMMODO ».

Le présent document n'étant qu'une maquette du formulaire de demande d'autorisation, il ne constitue pas le document officiel à remplir.

Version juin 2018

Administration de l'environnement	1, avenue du Rock'n'Roll	claude.haas@aev.etat.lu
Unité permis et subsides	L-4361 Esch-sur-Alzette	Tel.: +352 40 56 56-600
Autorisations d'exploitation	www.emwelt.lu	www.gouvernement.lu

TABLE DES MATIERES

1. CARACTERISATION DE LA DEMANDE	6
1.1 Caractérisation de la demande	6
1.1.1 Objet principal de la demande.....	6
1.1.2 Raison de la demande.....	6
2. IDENTIFICATION (Prolongation d'une autorisation).....	8
2.1 Informations générales en relation avec le demandeur et l'exploitant	8
2.1.1 Informations sur le demandeur	8
2.1.2 Informations sur l'exploitant.....	8
3. IDENTIFICATION (Modification non-substantielle).....	9
3.1 Informations générales en relation avec le demandeur et l'exploitant	9
3.1.1 Informations sur le demandeur	9
3.1.2 Informations sur l'exploitant.....	9
3.2 Modifications demandées par rapport aux autorisations existantes.....	10
4. IDENTIFICATION (Tous les cas sauf prolongation d'une autorisation et modification non- substantielle).....	11
4.1 Informations générales en relation avec le demandeur et l'exploitant	11
4.1.1 Informations sur le demandeur	11
4.1.2 Informations sur l'exploitant.....	11
4.2 Informations générales en relation avec l'établissement	12
4.2.1 Nature de l'établissement.....	12
4.2.2 Emplacement de l'établissement.....	12
4.2.2.1 Adresse physique de l'établissement.....	12
4.2.2.2 Situation cadastrale	13
4.2.2.3 Autres communes se situant dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement.....	13
4.2.2.4 Situation de la zone d'implantation	14
4.2.3 Etat du site d'implantation de l'établissement	15
4.2.4 Objet de l'exploitation	16
4.3 Installations et procédés à mettre en œuvre.....	16
4.3.1 Phase n°1	16

4.3.1.1	Précisions supplémentaires en relation avec les établissements classés	17
4.3.2	Phase N°	52
4.4	Loi du 19 décembre 2008 relative à la gestion de l'eau.....	53
4.5	Description des alentours immédiats	53
5.	VOLET SÉCURITÉ (Tous les cas sauf prolongation d'une autorisation et modification non-substantielle).....	56
5.1	Phase n°1	56
5.1.1	Nombre approximatif de salariés.....	56
5.1.2	Autres personnes présentes sur le site	56
5.1.3	Informations relatives à la santé, l'hygiène, la salubrité et l'ergonomie sur le lieu de travail ..	56
5.1.4	Evaluation des risques auxquels l'établissement pourrait donner lieu, tant pour les personnes attachées à l'exploitation que pour les voisins et le public ainsi que les mesures projetées.....	58
5.1.4.1	Risques incendie	58
5.1.4.2	Risque chimique	59
5.1.4.3	Risque d'explosion	59
5.1.4.4	Risque biologique	59
5.1.4.5	Risque physique	60
5.1.4.6	Risque de chutes	60
5.1.4.7	Risque lié à électricité	61
5.1.4.8	Risque lié aux équipements de travail	61
5.1.4.9	Risque lors d'une manutention manuelle	62
5.1.4.10	Autres risques	62
5.1.5	Allègements ou dispenses aux conditions types de l'inspection du travail et des mines.....	63
5.2	Phase n°	63
6.	VOLET ENVIRONNEMENT (Tous les cas sauf prolongation d'une autorisation et modification non-substantielle).....	64
6.1	Phase n°1	64
6.1.1	Périodes d'exploitation	64
6.1.1.1	Périodes d'activité de l'exploitation.....	64
6.1.1.2	Horaires de l'exploitation.....	64
6.1.2	Utilisation des matières premières et auxiliaires	65
6.1.3	Informations en relation avec les effets sur l'environnement	66

6.1.3.1	Prélèvements d'eau	66
6.1.3.2	Rejets dans l'eau	67
6.1.3.3	Rejets dans l'air	71
6.1.3.4	Rejets dans le sol	75
6.1.3.5	Emissions de bruit à la sortie de l'établissement	75
6.1.3.6	Emissions de vibrations.....	79
6.1.3.7	Emissions de radiations	81
6.1.3.8	Production et gestion des déchets	83
6.1.3.9	Production, consommation et utilisation de l'énergie.....	84
6.1.3.10	Notice des incidences sur l'environnement.....	85
6.1.4	Mesures de prévention ou d'atténuation des inconvénients et des risques	85
6.1.4.1	Lors du fonctionnement normal	85
6.1.4.2	Lors d'un incendie	88
6.1.5	Mesures prévues pour la surveillance des émissions	90
6.1.6	Evaluation des incidences sur l'environnement.....	91
6.2	Phase n°	91
7.	ANNEXES (Tous les cas sauf prolongation d'une autorisation et modification non-substantielle)	92
7.1	Identification.....	92
7.2	Volet sécurité et santé	93
7.3	Volet environnement.....	93

1. CARACTERISATION DE LA DEMANDE

1.1 CARACTERISATION DE LA DEMANDE

1.1.1 OBJET PRINCIPAL DE LA DEMANDE

Brève description de la demande d'autorisation. ¹

1.1.2 RAISON DE LA DEMANDE

Veillez renseigner la raison de votre demande. Plusieurs choix simultanés sont possibles. ²

- Nouvelle implantation (suivant l'article 7 de la loi).
- Extension, transformation (suivant l'article 7 de la loi).
- Prolongation d'autorisation existante (suivant l'article 13 de la loi).

(si) sélectionné

- Durée demandée pour l'autorisation sollicitée (Prolongation illimitée / Prolongation d'un an, selon l'article 13.2 de la loi ³ / Prolongation jusqu'à une date donnée (Date de prolongation souhaitée)).
- Numéro de l'autorisation visée par cette demande. ⁴

- Modification selon l'article 6 de la loi. ⁵

(si) sélectionné

- Type de modification (Modification substantielle / Modification non-substantielle (Numéro de l'autorisation visée par cette demande)).

¹ Résumez, en un titre, le contenu de ce dossier de demande. Par exemple, nouveau lycée technique à Differdange, extension de la menuiserie XYZ à Wiltz, transformation de la station-service XYZ à Pétange.

² Veillez choisir au moins une proposition.

³ Dans le cas d'une durée selon l'article 13.2 : Dans les cas où l'établissement n'est pas appelé à fonctionner pendant plus de deux ans, une autorisation peut être délivrée pour la durée d'un an, renouvelable une fois, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure publique.

⁴ Veillez saisir le numéro complet de l'autorisation avec indication de l'autorité compétent et de la date de l'autorisation. Dans le cas où les autorisations des deux autorités compétentes sont soumises à une prolongation, veuillez indiquer les deux autorisations.

⁵ Une modification est substantielle si un nouvel élément classé est à autoriser ou si un élément classé change vers la classe supérieure ou si la modification entraîne des incidences négatives significatives pour l'environnement ou la santé/sécurité. Les autorités compétentes jugeront si la modification peut être considérée comme non-substantielle.

- Transfert selon l'article 6 de la loi.
- Dispositions transitoires selon l'article 31 de la loi.⁶

⁶ Concerne les établissements classés qui changent de classe suite à une modification de la nomenclature.

2. IDENTIFICATION (PROLONGATION D'UNE AUTORISATION)

2.1 INFORMATIONS GENERALES EN RELATION AVEC LE DEMANDEUR ET L'EXPLOITANT

2.1.1 INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur est-il différent de l'exploitant? ⁷ (Oui / Non)

(si) Oui

- Informations sur le demandeur.
 - Nom ⁸
 - Adresse (Numéro, Rue, Code postal, Localité, Pays)
 - Personne de contact (Nom, Prénom, Fonction, Téléphone, E-mail)

2.1.2 INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT

- Nom ⁹
- Adresse (Numéro, Rue, Code postal, Localité, Pays)
- Personne de contact (Nom, Prénom, Fonction, Téléphone, E-mail)

L'entreprise a-t-elle des salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Numéro d'identité national de l'entreprise.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

⁷ Le demandeur est la personne qui établit le dossier de demande

⁸ Nom de la société, ou nom et prénom du demandeur

⁹ Nom de la société, ou nom et prénom de l'exploitant

3. IDENTIFICATION (MODIFICATION NON-SUBSTANTIELLE)

3.1 INFORMATIONS GENERALES EN RELATION AVEC LE DEMANDEUR ET L'EXPLOITANT

3.1.1 INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur est-il différent de l'exploitant? ¹⁰ (Oui / Non)

(si) Oui

- Informations sur le demandeur.
 - Nom ¹¹
 - Adresse (Numéro, Rue, Code postal, Localité, Pays)
 - Personne de contact (Nom, Prénom, Fonction, Téléphone, E-mail)

3.1.2 INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT

- Nom ¹²
- Adresse (Numéro, Rue, Code postal, Localité, Pays)
- Personne de contact (Nom, Prénom, Fonction, Téléphone, E-mail)

L'entreprise a-t-elle des salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Numéro d'identité national de l'entreprise.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

¹⁰ Le demandeur est la personne qui établit le dossier de demande

¹¹ Nom de la société, ou nom et prénom du demandeur

¹² Nom de la société, ou nom et prénom de l'exploitant

3.2 MODIFICATIONS DEMANDEES PAR RAPPORT AUX AUTORISATIONS EXISTANTES

- Modifications demandées par rapport aux autorisations existantes.¹³
...
- Il n'y a aucune modification demandée par rapport aux autorisations existantes.
- Vu l'ampleur de la modification demandée, la description de celle-ci est jointe en annexe.

¹³ Veuillez toujours mentionner les références de l'arrêté ministériel à modifier. S'il s'agit d'actualiser la liste et/ou les caractéristiques des éléments autorisés sur votre site (puissance, débit, nombre, etc.), veuillez reprendre les éléments autorisés concernés en faisant bien ressortir les changements par rapport aux arrêtés ministériels initiaux. S'il s'agit d'actualiser les conditions d'exploitation de votre autorisation, veuillez justifier pourquoi un tel changement est nécessaire et, le cas échéant, présenter les mesures préventives alternatives mises en place.

4. IDENTIFICATION (TOUS LES CAS SAUF PROLONGATION D'UNE AUTORISATION ET MODIFICATION NON-SUBSTANTIELLE)

4.1 INFORMATIONS GENERALES EN RELATION AVEC LE DEMANDEUR ET L'EXPLOITANT

4.1.1 INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur est-il différent de l'exploitant? ¹⁴ (Oui / Non)

(si) Oui

- Informations sur le demandeur.
 - Nom ¹⁵
 - Adresse (Numéro, Rue, Code postal, Localité, Pays)
 - Personne de contact (Nom, Prénom, Fonction, Téléphone, E-mail)

4.1.2 INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT

- Nom ¹⁶
- Adresse (Numéro, Rue, Code postal, Localité, Pays)
- Personne de contact (Nom, Prénom, Fonction, Téléphone, E-mail)

L'entreprise a-t-elle des salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Numéro d'identité national de l'entreprise.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

¹⁴ Le demandeur est la personne qui établit le dossier de demande

¹⁵ Nom de la société, ou nom et prénom du demandeur

¹⁶ Nom de la société, ou nom et prénom de l'exploitant

4.2 INFORMATIONS GENERALES EN RELATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT

4.2.1 NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Avez-vous le code NACE de l'établissement? ¹⁷ (Oui / Non)

(si) Oui

- Dénomination du code NACE , Code NACE.

(si) Non

- Quelle est la nature de l'établissement classé faisant l'objet de la présente demande? ¹⁸

4.2.2 EMPLACEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

4.2.2.1 Adresse physique de l'établissement

L'adresse physique de l'établissement est-elle identique à celle de l'exploitant? (Oui / Non)

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

L'adresse physique de l'établissement est-elle connue? ¹⁹ (Oui / Non)

(si) Oui

- Adresse physique de l'établissement (Numéro, Rue , Code postal , Localité)

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

¹⁷ Vous pouvez déterminer votre code NACE à l'aide du lien suivant [Code NACE](#)

¹⁸ Résumez les propriétés fondamentales de l'établissement classé et du bâtiment éventuel l'abritant. Par exemple : Immeuble scolaire de 1200m² répartis sur 5 étages, Menuiserie artisanale installée dans un hall de 500m², Station-service multi-carburants à 12 pompes + shop.

¹⁹ L'adresse exacte peut être inconnue, par exemple dans le cas d'un nouveau lotissement.

4.2.2.2 **Situation cadastrale**

L'implantation de "l'établissement" est-elle fixe? 20 (Oui / Non)

(si) Oui

- Commune d'implantation.

Le nombre de parcelles est-il supérieur à 10? (Oui / Non)

(si) Oui

- Un relevé parcellaire, indiquant la (les) commune(s), la (les) section(s) et les numéros cadastraux est à joindre en annexe.

(si) Non

- Section cadastrale , Numéro cadastral.
- Coordonnées LUREF (optionnel) ²¹: LUREF Est / LUREF Nord / LUREF H

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

4.2.2.3 **Autres communes se situant dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement**

Y a-t-il des communes luxembourgeoises situées dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement ²² ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Communes luxembourgeoises.
 - Commune de :
 - Commune de :

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

Y a-t-il des communes étrangères situées dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement?

²⁰ Exemple pour implantation fixe : immeuble, atelier, éolienne, ligne électrique, gazoduc, etc. Exemple pour implantation non-fixe : installation mobile de concassage, groupe électrogène mobile, etc.

²¹ LUREF : Système de référence national luxembourgeois GEOPORTAIL (à renseigner pour le centre de l'établissement)

²² Autre que la commune d'implantation

(Oui / Non)

(si) Oui

- Allemagne

Veillez renseigner les communes allemandes situées dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement.

– Commune de :

– ... :

- Belgique

Veillez renseigner les communes belges situées dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement.

– Commune de :

– ... :

- France

Veillez renseigner les communes françaises situées dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement.

– Commune de :

– ... :

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

4.2.2.4 **Situation de la zone d'implantation**

L'établissement est-il situé dans une zone d'activité? ²³(Oui / Non)

(si) Oui

- Dénomination de la zone d'activité.

(si) Non

- Dénomination de la zone d'implantation, d'après le PAG.

²³ La zone d'activité peut être soumise à des conditions d'exploitation spécifiques en matière d'établissement classé, pour les entreprises qui s'y implantent. Veuillez-vous renseigner auprès des autorités compétentes (commune, Adm.de l'environnement, ITM) Pour votre information, vous trouverez via ce lien, les zones d'activités autorisées au titre de la loi relative aux établissements classés.

4.2.3 ETAT DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le site comporte-t-il des établissements / éléments / constructions existants? ²⁴ (Oui / Non)

(si) Oui

Le site comporte-t-il des établissements classés existants? ²⁵ (Oui / Non)

(si) Oui

- Etablissements classés existants.
 - Numéro de l'autorisation²⁶, Date d'émission, Autorité (Ministre ayant le travail dans ses attributions, Ministre ayant l'environnement dans ses attributions, Ministre de la justice, Bourgmestre), Objet.
- Remarques concernant ces établissements classés? ²⁷

Y a-t-il des établissements classés existants qui ne vont pas être maintenus? (Oui / Non)

(si) Oui

- Indication des établissements classés mis hors service. ²⁸
- Numéro de l'autorisation (si connu), numéro de cessation d'activité (si connu).

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

Le site comporte-t-il des établissements / installations / éléments / constructions non classés existants? ²⁹ (Oui / Non)

(si) Oui

- Brève description des constructions existantes.
- Ces constructions vont être : Maintenues / détruites / transformées.

²⁴ Bâtiments, installations ou autres infrastructures.

²⁵ Il peut s'agir d'établissements classés de l'exploitant précédent ou d'éléments classés déjà autorisés de votre exploitation existante.

²⁶ Si vous ne connaissez pas le numéro d'autorisation de votre prédécesseur, ne mentionnez que son nom et l'objet de son activité

²⁷ Préciser « NEANT » si vous n'avez aucune remarque à apporter.

²⁸ A préciser si tous les éléments faisant objet de l'autorisation existante vont être mis hors service ou s'il s'agit d'une cessation d'activité partielle. Dans ce cas veuillez lister les éléments classés qui sont mis hors service.

²⁹ Il peut s'agir d'éléments de l'exploitant précédent ou de votre exploitation existante.

- Remarques concernant ces constructions ? ³⁰

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

4.2.4 OBJET DE L'EXPLOITATION

Indication de l'objet de l'exploitation. ³¹

4.3 INSTALLATIONS ET PROCÉDES A METTRE EN ŒUVRE

4.3.1 PHASE N°1 ³²

Type de phase :

La phase implique-t-elle la mise en œuvre d'établissements classés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Etablissement classé, Nom de l'établissement classé.
- Brève description de l'établissement classé, de son envergure, de son déroulement.
- Y-a-t-il des éléments connexes ? ³³ (Oui / Non)

(si) Oui

- Éléments connexes (E.C.) directement relié à l'établissement classé n°.
- Description de l'élément connexe, spécifications (Puissance électrique [kW], quantité [kg, t], volume [m³], surface [m²], nombre, autres), types de dangers ou d'inconvénients (environnement ou santé/sécurité) liés à cet élément.

³⁰ Préciser « NEANT » si vous n'avez aucune remarque à apporter.

³¹ Indiquez la finalité de l'exploitation (par exemple : climatisation des bureaux, fabrication de poutrelles en acier, etc.)

³² Un projet peut se composer de plusieurs phases successives, comme par exemple des travaux de démolition d'un bâtiment existant, des travaux d'excavation / de terrassement, des travaux de construction et l'exploitation finale de l'établissement. Le projet a donc une Phase 1 « DEMOLITION », une Phase 2 « EXCAVATION / TERRASSEMENT », une Phase 3 « CONSTRUCTION » et une Phase 4 « EXPLOITATION ».

³³ Un élément connexe est un élément directement relié à un établissement classé ET qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement ou pour la santé/sécurité.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Brève description des établissements liés à la phase (son envergure, les moyens mis en œuvre et son déroulement.)

La phase d'exploitation implique-t-elle l'utilisation de produits dangereux? (Oui / Non)

(si) Oui

- Veuillez renseigner la liste des produits dangereux dans le fichier Excel <https://www.services-publics.lu/fpgun-aev-commodo/APPLI.REF/Liste%20des%20substances%20dangereuses.xlsm>

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.
- La présente phase porte sur une durée : ³⁴ Durée illimitée / durée selon l'article 13.2 / autre durée (à préciser))

4.3.1.1 **Précisions supplémentaires en relation avec les établissements classés**

010128-03-01 Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement «dangerii») et non spécifiés à un autre point: - Stockage de liquides et de gaz: - Dépôts d'une capacité totale en litres d'eau de 100 l à 500 l

- Dépôt n°1
 - Produit stocké (Description du produit stocké)
 - Capacité du dépôt (litres)
 - Utilisation
 - Type de stockage (Aérien, Souterrain)
 - Mode de stockage (Réservoir, autre)
 - Description (P.ex. : réservoir à simple paroi placé dans une cuve préfabriquée étanche au produit stocké, réservoir à double paroi, ...)
 - Emplacement (Indication et description de l'emplacement (avec référence aux plans))

³⁴ Pour information : Une autorisation pour une durée inférieure ou égale à 2 ans ne requiert pas d'enquête publique.

- Dépôt n°
-
- Capacité totale des dépôts

010128-03-02 Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement «dangerii») et non spécifiés à un autre point: - Stockage de liquides et de gaz: - Dépôts d'une capacité totale en litres d'eau de plus de 500 l

- Dépôt n°1
 - Produit stocké (Description du produit stocké)
 - Capacité du dépôt (litres)
 - Utilisation
 - Type de stockage (Aérien, Souterrain)
 - Mode de stockage (Réservoir, autre)
 - Description (P.ex. : réservoir à simple paroi placé dans une cuve préfabriquée étanche au produit stocké, réservoir à double paroi, ...)
 - Emplacement (Indication et description de l'emplacement (avec référence aux plans))
- Dépôt n°
-
- Capacité totale des dépôts

010129-03-01 Substances ou mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement «attentionii») ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point - Stockage de liquides et de gaz - Dépôts d'une capacité totale en litres d'eau de 300 l à 5.000 l

- Dépôt n°1
 - Produit stocké (Description du produit stocké)
 - Capacité du dépôt (litres)
 - Utilisation
 - Type de stockage (Aérien, Souterrain)
 - Mode de stockage (Réservoir, autre)
 - Description (P.ex. : réservoir à simple paroi placé dans une cuve préfabriquée étanche au produit stocké, réservoir à double paroi, ...)
 - Emplacement (Indication et description de l'emplacement (avec référence aux plans))
- Dépôt n°

-
- Capacité totale des dépôts

010129-03-02 Substances ou mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement «attentionii» ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point - Stockage de liquides et de gaz - Dépôts d'une capacité totale en litres d'eau de plus de 5.000 l

- Dépôt n°1
 - Produit stocké (Description du produit stocké)
 - Capacité du dépôt (litres)
 - Utilisation
 - Type de stockage (Aérien, Souterrain)
 - Mode de stockage (Réservoir, autre)
 - Description (P.ex. : réservoir à simple paroi placé dans une cuve préfabriquée étanche au produit stocké, réservoir à double paroi, ...)
 - Emplacement (Indication et description de l'emplacement (avec référence aux plans))

- Dépôt n°
-
- Capacité totale des dépôts

040303-01-02 Bois (dépôts de) (y compris copeaux de bois, pellets), (à l'exception des bois ronds récoltés et stockés à l'intérieur ou en bordure d'un massif forestier) - capacité de stockage maximale de bois de 100 m³ à 300 m³ - à l'intérieur d'une localité et/ou d'une zone d'activités - commerciale, artisanale et industrielle

- Type de bois stocké sur site
 - Matière première (m³) (Bois de forêt / bois massif / panneaux / ...)
 - Produits finis (m³) :
 - Déchets (m³) (Copeaux / sciures / chutes de bois / ...)
- Total
- (Le cas échéant, ne pas oublier de déclarer les éléments connexes (éléments directement reliés à l'établissement classé) (p.ex. : presses à briquettes / pellets, ...) et autres éléments soumis à autorisation (p.ex. : l'atelier de travail de bois, le broyeur, ...).)

040303-02 Bois (dépôts de) (y compris copeaux de bois, pellets), (à l'exception des bois ronds récoltés et stockés à l'intérieur ou en bordure d'un massif forestier) - capacité de stockage maximale de bois de plus de 300 m³

- Type de bois stocké sur site
 - Matière première (m³) (Bois de forêt / bois massif / panneaux / ...)
 - Produits finis (m³) :
 - Déchets (m³) (Copeaux / sciures / chutes de bois / ...)
- Total
- (Le cas échéant, ne pas oublier de déclarer les éléments connexes (éléments directement reliés à l'établissement classé) (p.ex. : presses à briquettes / pellets, ...) et autres éléments soumis à autorisation (p.ex. : l'atelier de travail de bois, le broyeur, ...).)

040404-01 Buanderies à caractère artisanal, commercial ou industriel – établissements se situant dans une zone d'activités- commerciale, artisanale et industrielle

- **Nature du linge à nettoyer** (Vêtements et/ou linge de maison, linge du secteur Horeca (Hôtels, restaurants), linge pour les établissements de santé et assimilés (Hôpitaux, maisons de retraite), vêtements professionnels, tapis de protection des sols et serviettes d'essuyage industriel (Par exemple : serviettes d'essuyage industriel conçues pour nettoyer et protéger différents types de machines en absorbant efficacement les huiles, les graisses et tout autre liquide), autres (à spécifier))
- Quantité totale de linge à nettoyer (Quantité totale en tonnes / an)
- Tableau à compléter

	Nombre de machines	Puissance électrique globale (kW)	Consommation en eau (l/kg de linge)
Machines à laver
Séchoirs	
Essoreuses	
Tables à repasser	
Autres (à spécifier)	(Oui / Non)		

040404-02-02 Buanderies à caractère artisanal, commercial ou industriel – établissements se situant à l'extérieur d'une zone d'activités -commerciale, artisanale et industrielle - lorsque la capacité totale des fusibles des tableaux généraux de basse tension (TGBT) est supérieure ou égale à 3x63 A à 400 V

- **Nature du linge à nettoyer** (Vêtements et/ou linge de maison, linge du secteur Horeca (Hôtels, restaurants), linge pour les établissements de santé et assimilés (Hôpitaux, maisons de retraite), vêtements professionnels, tapis de protection des sols et serviettes d'essuyage industriel (Par

exemple : serviettes d'essuyage industriel conçues pour nettoyer et protéger différents types de machines en absorbant efficacement les huiles, les graisses et tout autre liquide), autres (à spécifier))

- **Quantité totale de linge à nettoyer** (Quantité totale en tonnes / an)
- Tableau à compléter

	Nombre de machines	Puissance électrique globale (kW)	Consommation en eau (l/kg de linge)
Machines à laver
Séchoirs	
Essoreuses	
Tables à repasser	
Autres (à spécifier)	(Oui / Non)		

040411 Nettoyage à sec

- Machine n°1
 - Fabricant de la machine.
 - Modèle de la machine.
 - Date de première mise en service (pour le cas où il ne s'agit pas d'une nouvelle installation).
 - Type de solvant utilisé (Halogéné, Hydrocarboné).
 - Dénomination commerciale du solvant (Une fiche de sécurité de ce solvant est à joindre en annexe. Si plusieurs solvants différents sont utilisés, veuillez joindre toutes les fiches de sécurité concernées.).
 - Système d'épuration du solvant (Distillation, Filtration.)
 - Système de filtration des émissions COV (Charbon actif, non filtrées, Autre (à spécifier).
 - Quelle concentration résiduelle en COV (g/m³) le constructeur garantit-il à l'ouverture du hublot ?
 - Capacité du tambour (kg de linge).
 - Puissance électrique globale (kW).
 - Equipement frigorifique de la machine (Puissance frigorifique (kW) , Quantité de fluide réfrigérant (kg) , Type de fluide réfrigérant).
- Machine n°
 -

040804-01 Peinture : Application de produits de peinture, de produits de brillance et d'autres produits de protection par pulvérisation de plus de 250 kg par an - Etablissements se situant dans une zone d'activités commerciale, artisanale ou industrielle

- Débit maximal d'un pistolet (L/h).
- Nombre maximal de pistolets pouvant fonctionner simultanément.
- Nom du vernis ou de la peinture contenant le pourcentage de solvant le plus important (Une fiche technique de ce produit est à livrer).
- Pourcentage de solvant contenu dans ce produit.
- Densité de ce produit (g/L).
- Débit massique maximal de solvant évacué (kg/h).
- Evaluation de la quantité annuelle de solvant.

Nom du produit	Consommation annuelle (kg/an)	% de solvant contenu	Quantité annuelle de solvant (kg/an)
...

- Quantité annuelle totale de solvant.

040804-02 Peinture : Application de produits de peinture, de produits de brillance et d'autres produits de protection par pulvérisation de plus de 250 kg par an - Etablissements se situant à l'extérieur d'une zone d'activités commerciale, artisanale et industrielle

- Débit maximal d'un pistolet (L/h).
- Nombre maximal de pistolets pouvant fonctionner simultanément.
- Nom du vernis ou de la peinture contenant le pourcentage de solvant le plus important (Une fiche technique de ce produit est à livrer).
- Pourcentage de solvant contenu dans ce produit.
- Densité de ce produit (g/L).
- Débit massique maximal de solvant évacué (kg/h).
- Evaluation de la quantité annuelle de solvant.

Nom du produit	Consommation annuelle (kg/an)	% de solvant contenu	Quantité annuelle de solvant (kg/an)
...

- Quantité annuelle totale de solvant.

041101-01-02 Stations de service fixes de distribution de combustibles liquides et gazeux - Distribution de gasoil ou d'autres combustibles liquides tels que le biodiesel et les huiles de colza - lorsque le volume total des réservoirs est supérieur à 20.000 l

Concernant les différentes colonnes distributrices				
Numéro de la colonne concernée	Nombre total de places de ravitaillement de la colonne concernée	Nombre de pistolets gasoil	Débit maximum [L/min]	Reliée à un automate enregistreur
N°1	(Oui/Non)
N°...	(Oui/Non)

(Le cas échéant, ne pas oublier de déclarer les autres éléments soumis à autorisation (p.ex. : les dépôts de gasoil (point de nomenclature n°041102-02), ...).)

041101-02 Stations de service fixes de distribution de combustibles liquides et gazeux - Distribution d'essence ou d'autres combustibles liquides tels que le bioéthanol, lorsque la quantité totale des dépôts est supérieure à 200 l

Concernant les différentes colonnes distributrices				
Numéro de la colonne concernée	Nombre total de places de ravitaillement de la colonne concernée	Nombre de pistolets gasoil	Débit maximum [L/min]	Reliée à un automate enregistreur
N°1	(Oui/Non)
N°...	(Oui/Non)

(Le cas échéant, ne pas oublier de déclarer les autres éléments soumis à autorisation (p.ex. : les dépôts d'essence (point de nomenclature n°010128-03-02), ...))

041102-02 Gasoil ou autres combustibles liquides tels que biodiesel, huiles de colza - Dépôts ayant une capacité totale de plus de 20.000 l

- Dépôt n°1
 - Données générales.
 - Produit stocké (Description du produit stocké).
 - Capacité du dépôt (litres).
 - Utilisation (Utilisation du produit stocké, Type de stockage).
 - Type de stockage (Aérien, souterrain).
 - Mode de stockage (Réservoir, autre).
 - Description (P.ex. : réservoir à simple paroi placé dans une cuve préfabriquée étanche au produit stocké, réservoir à double paroi, ...).
 - Emplacement (Indication et description de l'emplacement (avec référence aux plans)).

- Dépôt n°
-
- Capacité totale des dépôts

060101-01-01 Chantiers et travaux d'aménagement - Chantiers d'excavation dans un rayon de 50 mètres de la voie publique la plus proche - dans le rocher se situant à plus de 3 mètres en dessous du niveau de la voie publique³⁵

- Indiquez les principaux engins de chantier.
- Indiquez la durée totale de tous les travaux de chantier sur le site (démolition, excavation / terrassement, construction) (..... Mois).
- Y a-t-il des matières auxiliaires stockées sur le site? (Matière auxiliaire de chantier = matériel consommé par le chantier et non un élément constitutif de la construction)

(si) Oui

Type de matière auxiliaire (matériel consommé par le chantier et non un élément constitutif de la construction)	Quantité maximale potentiellement stockée sur site	Moyen de stockage
...

³⁵ (En fonction de l'envergure des travaux de chantier, l'Administration de l'environnement demande une évaluation de l'impact sonore et/ou vibratoire par une personne spécialisée (bureau spécialisé, organisme agréé en la matière⁽¹⁾).

A) Evaluation de l'impact sonore :

Si le chantier de terrassement / d'excavation se situe dans une zone industrielle une évaluation de l'impact sonore par un bureau spécialisé est exigée pour le cas où le nombre d'engins fonctionnant simultanément sur le site est supérieur à 2 et/ ou les travaux sont réalisés dans la roche.

Si le chantier ne se situe pas dans une zone industrielle une évaluation de l'impact sonore par un bureau spécialisé est exigée pour le cas où le nombre d'engins fonctionnant simultanément sur le site est supérieur à 1 et le volume à excaver est supérieur à 5.000 m³. Une évaluation de l'impact sonore par organisme agréé en la matière est exigée si les travaux sont réalisés dans la roche.

B) Evaluation de l'impact vibratoire :

Une évaluation de l'impact vibratoire par un organisme agréé en la matière est exigée pour le cas où les travaux de chantier sont réalisés dans la roche et des lieux où séjournent des personnes à quelque titre que ce soit se situent à moins de 30 m du chantier.

(1) Organisme agréé conformément à la loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'études et de vérification dans le domaine de l'environnement.)

...
-----	-----	-----

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

060101-01-02 Chantiers et travaux d'aménagement - Chantiers d'excavation dans un rayon de 50 mètres de la voie publique la plus proche - se situant à plus de 10 mètres en dessous du niveau de la voie publique ³⁶

- Indiquez les principaux engins de chantier.
- Indiquez la durée totale de tous les travaux de chantier sur le site (démolition, excavation / terrassement, construction) (..... Mois).
- Y a-t-il des matières auxiliaires stockées sur le site? (Matière auxiliaire de chantier = matériel consommé par le chantier et non un élément constitutif de la construction)

(si) Oui

Type de matière auxiliaire (matériel consommé par le chantier et non un élément constitutif de la construction)	Quantité maximale potentiellement stockée sur site	Moyen de stockage
--	---	--------------------------

³⁶ En fonction de l'envergure des travaux de chantier, l'Administration de l'environnement demande une évaluation de l'impact sonore et/ou vibratoire par une personne spécialisée (bureau spécialisé, organisme agréé en la matière⁽¹⁾).

A) Evaluation de l'impact sonore :

Si le chantier de terrassement / d'excavation se situe dans une zone industrielle une évaluation de l'impact sonore par un bureau spécialisé est exigée pour le cas où le nombre d'engins fonctionnant simultanément sur le site est supérieur à 2 et/ ou les travaux sont réalisés dans la roche.

Si le chantier ne se situe pas dans une zone industrielle une évaluation de l'impact sonore par un bureau spécialisé est exigée pour le cas où le nombre d'engins fonctionnant simultanément sur le site est supérieur à 1 et le volume à excaver est supérieur à 5.000 m³. Une évaluation de l'impact sonore par organisme agréé en la matière est exigée si les travaux sont réalisés dans la roche.

B) Evaluation de l'impact vibratoire :

Une évaluation de l'impact vibratoire par un organisme agréé en la matière est exigée pour le cas où les travaux de chantier sont réalisés dans la roche et des lieux où séjournent des personnes à quelque titre que ce soit se situent à moins de 30 m du chantier.

(1) Organisme agréé conformément à la loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'études et de vérification dans le domaine de l'environnement.

...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

060201-01 Centres commerciaux, magasins pour la vente au détail ou en gros, exploités pendant plus de 30 jours par an, dont les locaux de vente et les locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôt(s) de marchandises ont une surface totale - de 600 m² à 1.200 m²

Description des différentes surfaces

- Surface commerciale n°1
 - Dénomination de la surface.
 - Indication de la surface (m²) (Surface des locaux de vente et des locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôt(s) de marchandise).
 - Description du genre de vente réalisé.
- Surface commerciale n°....
 -
- Surface totale en m²

(Les différentes catégories de produits stockés doivent être indiquées soit comme établissement classé soit comme établissement connexe.)

060201-02 Centres commerciaux, magasins pour la vente au détail ou en gros, exploités pendant plus de 30 jours par an, dont les locaux de vente et les locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôt(s) de marchandises ont une surface totale - de plus de 1.200 m² à 4.000 m²

Description des différentes surfaces

- Surface commerciale n°1
 - Dénomination de la surface.
 - Indication de la surface (m²) (Surface des locaux de vente et des locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôt(s) de marchandise).
 - Description du genre de vente réalisé .
- Surface commerciale n°....
 -
- Surface totale en m²

(Les différentes catégories de produits stockés doivent être indiquées soit comme établissement classé soit comme établissement connexe.)

060201-03 Centres commerciaux, magasins pour la vente au détail ou en gros, exploités pendant plus de 30 jours par an, dont les locaux de vente et les locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôt(s) de marchandises ont une surface totale - de plus de 4.000 m²

Description des différentes surfaces

- Surface commerciale n°1
 - Dénomination de la surface.
 - Indication de la surface (m²) (Surface des locaux de vente et des locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôt(s) de marchandise).
 - Description du genre de vente réalisé.
- Surface commerciale n°....
 -
- Surface totale en m²

(Les différentes catégories de produits stockés doivent être indiquées soit comme établissement classé soit comme établissement connexe.)

060205-01 Immeubles à caractère hospitalier - Cliniques, hôpitaux, sanatoriums, centre de réhabilitation

- Nombre de lits.

060205-02 Immeubles à caractère hospitalier - Centres intégrés pour personnes âgées (CIPA), maisons de soins, centres psychogériatriques ou autres établissements de ce genre –

- Nombre de lits
- Nombre de personnes qui peuvent être soignées dans l'établissement
- Description des activités primaires liées à l'établissement (Piscine thérapeutique, bain thérapeutique, salle de gymnastique, locaux de soins et de thérapie, atelier thérapeutique.)
- Description des activités secondaires liées à l'établissement (Cuisine centrale, restaurant, salle de spectacle, services, locaux sociaux, atelier d'entretien, bureaux.)

060208 Crèches - structures d'éducation et d'accueil des enfants en bas âge et des enfants scolarisés

- Nombre total d'enfants
- Veuillez nous indiquer les catégories d'âge des enfants accueillis dans l'établissement

- (0 - 2 ans, - 3 ans, 3 - 4 ans, > 4 ans)
- Brève description du fonctionnement interne (heures d'ouverture, repas préparés sur place, etc.)

060302 Campings (Terrains de camping et de caravaning permanents [EIE]) ³⁷

- Nombre total d'emplacements permanents :
 - Nombre total d'emplacements non-permanents :
-

³⁷ Remarques :

- L'utilisation rationnelle de l'énergie :

L'utilisation de sources d'énergie renouvelable p.ex. un système de capteurs solaires servant au (pré)chauffage de l'eau chaude sanitaire ou des panneaux photovoltaïques servant à la production d'énergie électrique, contribue à limiter les besoins en énergie primaire.

- La protection des eaux :
 - L'évacuation des eaux usées

D'une manière générale, les eaux usées du camping doivent être raccordées au réseau d'égout public pour eaux usées. Les installations connectées en aval devront être aptes à accueillir et à traiter les eaux usées en provenance du camping (munir d'un certificat délivré par l'exploitant de la station d'épuration sur l'acceptation de la totalité des eaux usées provenant de l'exploitation du camping). Au cas où les eaux usées ne peuvent pas être évacuées par le réseau d'égout public, il conviendra de raccorder le réseau d'eaux usées à une station d'épuration biologique individuelle propre au site du camping.

- L'évacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au réseau d'égout pour eaux usées. Elles sont à raccorder par l'intermédiaire d'un réseau pour eaux pluviales à un système d'infiltration ou, s'il y a possibilité, directement dans un cours d'eau. L'infiltration ainsi que l'introduction dans un cours d'eau ne peuvent se faire que si les activités exercées sur le terrain ne provoquent pas de pollutions ayant des conséquences de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources vivantes et au système écologique aquatique.

- L'évacuation des eaux de vidange des toilettes chimiques

Les eaux de vidange doivent être raccordées séparément à une citerne étanche dépourvue d'un trop-plein. Cette citerne devra être vidangée régulièrement et en temps utile par une entreprise spécialisée. Les produits chimiques utilisés dans les toilettes prémentionnées ne doivent pas contenir des substances difficilement biodégradables, telles que le formaldéhyde ou les détergents cationiques. Les eaux de vidange doivent être traitées dans une station d'épuration biologique d'une capacité d'au moins 10.000 équivalents habitants.

- L'évacuation des eaux usées contaminées ou susceptible d'être contaminées par des graisses

Les eaux usées contaminées ou susceptibles d'être contaminées par des graisses, provenant p.ex. de l'exploitation d'une cuisine, d'un restaurant ou d'une friterie, doivent passer par un séparateur de graisses d'une capacité appropriée avant d'être raccordées à la canalisation.

- Surface totale du domaine [m²] :
- Description générale de l'établissement (p.ex. : chaque emplacement permanent dispose d'un raccordement électrique, d'un raccordement d'eau potable, d'un raccordement au réseau d'eaux usées, d'un raccordement gaz, ...)

(Ne pas oublier les activités secondaires liées au camping telles que notamment : - aire de lavage manuel des voitures des clients ;- emplacement pour vidange de toilettes chimiques ;- restaurant ;- installations de production de froid ;- systèmes d'infiltration d'eaux pluviales ;- piscine ;- buanderie ;- dépôts de gasoil)

060403-01 Halls sportifs, salles de fête, de réunions, de conférences, de bals, de dancing, salles cinématographiques, discothèques, théâtres, salles de concerts, halls ou salles d'exposition, halls polyvalents, débits de boissons, cirques, à l'exception de ceux à utilisation purement éducative dans les écoles, sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant que l'exploitation se fait de façon permanente ou occasionnelle - lorsqu'ils sont destinés à recevoir de 100 à 500 personnes

- Local n°1
 - Désignation de la surface.
 - Nombre de personnes admises.
 - Surface du local (m²).
 - Description de l'équipement spécifique du local (Par exemple : cuisine équipée, installation de projection, installation de musique, installation de haut-parleurs, etc.).
 - Description de l'activité (Par exemple : Musique électroniquement amplifié, concert, festival, etc.).
- Local n°...
-
- Nombre total de personnes admises

060403-02 Halls sportifs, salles de fête, de réunions, de conférences, de bals, de dancing, salles cinématographiques, discothèques, théâtres, salles de concerts, halls ou salles d'exposition, halls polyvalents, débits de boissons, cirques, à l'exception de ceux à utilisation purement éducative dans les écoles, sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant que l'exploitation se fait de façon permanente ou occasionnelle - lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 500 personnes

- Local n°1
 - Désignation de la surface.
 - Nombre de personnes admises.
 - Surface du local (m²).
 - Description de l'équipement spécifique du local (Par exemple : cuisine équipée, installation de projection, installation de musique, installation de haut-parleurs, etc.).

- Description de l'activité (Par exemple : Musique électroniquement amplifié, concert, festival, etc.).
- Local n°...
 -
- Nombre total de personnes admises

060407-01-01 Natation - Piscines, à l'exception de celles à utilisation domestique, dont la surface totale des bassins est - inférieure ou égale à 350 m²

Quelle est la norme appliquée pour la construction de la piscine ? ³⁸

Les bassins

- Bassin n°1
 - Dénomination du bassin (Bassin nageurs, bassin non-nageurs, bassin d'eau froide du sauna, Whirlpool, autres (description).
 - Description.
 - Surface (m²).
 - Volume d'eau total (m³).
 - Température de l'eau (°C).
 - Présence d'un fond mobile ? (Oui/Non)
 - Présence d'un mur mobile ? (Oui/Non)
 - Autres éléments présents dans le bassin (Toboggan / canal hydraulique / champignon d'eau / buses de massage /).
 - Y a-t-il une rigole de récupération des eaux tout autour du bassin ? (Oui/Non)
 - Décrivez les mesures mises en place pour assurer une bonne circulation verticale de l'eau
 - Veuillez présenter, sur un schéma du bassin avec le détail du positionnement des buses d'injection.
 - Type de chloration prévue pour ce bassin (Hypochlorite de soude, hypochlorite de calcium, chlore gazeux, électrolyse au NaCl).
- Bassin n°...

³⁸ La meilleure technique disponible en la matière est reflétée par la norme DIN 19643, dernière version.)

Veillez, en annexe, présenter la note de calcul justificative relative au dimensionnement des bassins et des installations de traitement des eaux, conformément à la norme appliquée ainsi que le schéma fonctionnel de la piscine et des installations de traitement des eaux.

-

Les installations de traitement

- Installation de traitement n°1
 - Type de traitement (Filtration seule (Selon DIN 19643 - partie 1 et 2), Filtration + ozonisation (Selon DIN 19643 - partie 1 et 3), Filtration + ultrafiltration (Selon DIN 19643 - partie 1 et 4)).
 - Indiquez les bassins reliés à cette installation.
 - Processus de traitement (choix multiple possible) (Floculation, filtration sur des filtres multicouches à hydroanthracite, ultrafiltration, filtration au charbon actif).
 - Vitesse maximale de filtration sur le filtre (m/s.)
 - Le filtre multicouche est conçu pour permettre, lors du contre-lavage, une expansion maximale de (%).
 - Remarque éventuelle.
- Installation de traitement n°...
 -

060407-01-02 Natation - Piscines, à l'exception de celles à utilisation domestique, dont la surface totale des bassins est - supérieure à 350 m²

Quelle est la norme appliquée pour la construction de la piscine ? ³⁹

Les bassins

- Bassin n°1
 - Dénomination du bassin (Bassin nageurs, bassin non-nageurs, bassin d'eau froide du sauna, Whirlpool, autres (description)).
 - Description.
 - Surface (m²).
 - Volume d'eau total (m³).

³⁹ La meilleure technique disponible en la matière est reflétée par la norme DIN 19643, dernière version.)

Veillez, en annexe, présenter la note de calcul justificative relative au dimensionnement des bassins et des installations de traitement des eaux, conformément à la norme appliquée ainsi que le schéma fonctionnel de la piscine et des installations de traitement des eaux.

- Température de l'eau (°C).
 - Présence d'un fond mobile ? (Oui/Non)
 - Présence d'un mur mobile ? (Oui/Non)
 - Autres éléments présents dans le bassin (Toboggan / canal hydraulique / champignon d'eau / buses de massage /).
 - Y a-t-il une rigole de récupération des eaux tout autour du bassin ? (Oui/Non)
 - Décrivez les mesures mises en place pour assurer une bonne circulation verticale de l'eau.
 - Veuillez présenter, sur un schéma du bassin avec le détail du positionnement des buses d'injection.
 - Type de chloration prévue pour ce bassin (Hypochlorite de soude, hypochlorite de calcium, chlore gazeux, électrolyse au NaCl).
- Bassin n° ...
 -

Les installations de traitement

- Installation de traitement n°1
 - Type de traitement (Filtration seule (Selon DIN 19643 - partie 1 et 2), Filtration + ozonisation (Selon DIN 19643 - partie 1 et 3), Filtration + ultrafiltration (Selon DIN 19643 - partie 1 et 4)).
 - Indiquez les bassins reliés à cette installation.
 - Processus de traitement (choix multiple possible) (Floculation, filtration sur des filtres multicouches à hydroanthracite, ultrafiltration, filtration au charbon actif).
 - Vitesse maximale de filtration sur le filtre (m/s).
 - Le filtre multicouche est conçu pour permettre, lors du contre-lavage, une expansion maximale de (%).
 - Remarque éventuelle.
- Installation de traitement n° ...
 -

060411-01-02 Tentes de fête - destinées à recevoir de 200 à 3.000 personnes pendant une durée (cumul annuel des différentes manifestations) - de plus de 10 journées par an

- Nombre de sorties de secours.

- Largeur totale des sorties de secours.

- Gradins ? (Oui / Non)

À joindre au dossier :

- Certificat de la résistance au feu de la tente de fêtes.
- Certificat de la stabilité mécanique (stabilité contre le choc) de la tente de fêtes.
- Certificat de la stabilité statique à délivrer par le constructeur de la tente.

060411-02 Tentes de fête - destinées à recevoir de 200 à 3.000 personnes pendant une durée (cumul annuel des différentes manifestations) - destinées à recevoir plus de 3.000 personnes

- Nombre de sorties de secours.
- Largeur totale des sorties de secours.
- Gradins ? (Oui / Non)

À joindre au dossier :

- Certificat de la résistance au feu de la tente de fêtes.
- Certificat de la stabilité mécanique (stabilité contre le choc) de la tente de fêtes.
- Certificat de la stabilité statique à délivrer par le constructeur de la tente.

070101-02-01 Accumulateurs électriques - Batteries d'accumulateurs stationnaires - d'une capacité supérieure à 400 Ah et inférieure ou égale à 1.000 Ah

- Ensemble de batterie n°1
 - Dénomination de l'ensemble de batteries.
 - Nombre de batteries (pièces).
 - Capacité nominale totale (Ah).
 - Tension nominale (V).
 - Puissance électrique totale (kVA).
 - Autonomie (min).
 - Description des batteries (Indication du type d'acide).
 - Désignation et but de l'utilisation.
- Ensemble de batterie n°...
 -

Capacité totale 070101-02-02 Accumulateurs électriques - Batteries d'accumulateurs stationnaires - d'une capacité supérieure à 1.000 Ah

- Ensemble de batterie n°1
 - Dénomination de l'ensemble de batteries.
 - Nombre de batteries (pièces).
 - Capacité nominale totale (Ah).
 - Tension nominale (V).
 - Puissance électrique totale (kVA).
 - Autonomie (min).
 - Description des batteries (**Indication du type d'acide**).
 - Désignation et but de l'utilisation.
- Ensemble de batterie n°...
-
- Capacité totale

070104-02 Groupes électrogènes de secours - d'une puissance nominale électrique de plus de 1.000 kVA

Quelle est la puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes déjà installés sur le site (kVA) ?

- Groupe électrogène de secours N°1
 - But d'utilisation (**Production d'énergie électrique en cas de panne du réseau électrique**).
 - Puissance électrique (kVA).
 - Type de combustible utilisé (**Gasoil, gaz naturel, ...**).
 - Heures de fonctionnement annuel prévisibles (hrs).
 - Emplacement (avec référence au plan de masse).
 - Le système de refroidissement du groupe électrogène est intégré dans le même élément que le moteur thermique ?

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Description du système de refroidissement.
- Emplacement (avec référence au plan de masse).

- Groupe électrogène de secours N°...
 -
- Puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes projetés
- Puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes sur le site

(Le cas échéant, ne pas oublier: - le(s) réservoir(s) de gasoil (Déclaration pour les classes 4, demande en autorisation pour les autres classes) ; - les dépôts de produits liquides dangereux (p.ex. huile de moteur, etc.) (élément connexe, ou élément soumis à autorisation))

070105-01 Groupes électrogènes - d'une puissance nominale électrique de 200 kVA à 1.000 kVA

Quelle est la puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes déjà installés sur le site (kVA) ?

- Groupe électrogène N° 1
 - But d'utilisation (Production d'énergie électrique en cas de panne du réseau électrique).
 - Puissance électrique (kVA).
 - Type de combustible utilisé (Gasoil, gaz naturel, ...).
 - Heures de fonctionnement annuel prévisibles (hrs).
 - Emplacement (avec référence au plan de masse).
 - Le système de refroidissement du groupe électrogène est intégré dans le même élément que le moteur thermique ?

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Description du système de refroidissement.
- Emplacement (avec référence au plan de masse).
- Le groupe électrogène est équipé d'une récupération de chaleur?

(si) Oui

- Description du système de récupération d'énergie thermique.
- L'énergie thermique récupérée est utilisée pour.

(si) Non

- Motifs à ne pas équiper le groupe électrogène d'une récupération de chaleur.

- Groupe électrogène N°...

-

- Puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes projetés
- Puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes sur le site

(Le cas échéant, ne pas oublier: - le(s) réservoir(s) de gasoil (Déclaration pour les classes 4, demande en autorisation pour les autres classes) ; - les dépôts de produits liquides dangereux (p.ex. huile de moteur, etc.) (élément connexe, ou élément soumis à autorisation))

070105-02 Groupes électrogènes - d'une puissance nominale électrique de plus de 1.000 kVA

Quelle est la puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes déjà installés sur le site (kVA) ?

- Groupe électrogène N° 1
 - But d'utilisation (Production d'énergie électrique en cas de panne du réseau électrique).
 - Puissance électrique (kVA).
 - Type de combustible utilisé (Gasoil, gaz naturel, ...).
 - Heures de fonctionnement annuel prévisibles (hrs).
 - Emplacement (avec référence au plan de masse).
 - Le système de refroidissement du groupe électrogène est intégré dans le même élément que le moteur thermique ?

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Description du système de refroidissement.
- Emplacement (avec référence au plan de masse).
- Le groupe électrogène est équipé d'une récupération de chaleur?

(si) Oui

- Description du système de récupération d'énergie thermique.
- L'énergie thermique récupérée est utilisée pour.

(si) Non

- Motifs à ne pas équiper le groupe électrogène d'une récupération de chaleur.

- Groupe électrogène N°...

-

- Puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes projetés
- Puissance électrique totale de tous les groupes électrogènes sur le site

(Le cas échéant, ne pas oublier: - le(s) réservoir(s) de gasoil (Déclaration pour les classes 4, demande en autorisation pour les autres classes) ; - les dépôts de produits liquides dangereux (p.ex. huile de moteur, etc.) (élément connexe, ou élément soumis à autorisation))

070111-02 Transformateurs électriques - Postes de transformation d'une puissance apparente nominale - de plus de 1.000 kVA à 10 MVA

- Transformateur n°1
 - Dénomination du transformateur
 - Puissance électrique nominale (kVA)
 - Tension primaire (kV)
 - Tension secondaire (kV)
 - Fréquence (Hz)
 - Type (à ciel ouvert, local fermé, etc.)
 - Refroidissement du transformateur par un liquide (Oui / Non)

(si) Oui

- Type de liquide (par exemple : huile minéral, etc.)
- Quantité (L)

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Transformateur n°...
 -
- Puissance totale

Autres installations / équipements nécessaires pour le fonctionnement du poste de transformation ?
⁴⁰ (Oui / Non)

(si) Oui

⁴⁰ Les éléments tombant sous un propre point de nomenclature sont à indiquer dans le tableau principal "Liste des établissements classés" et ne sont pas à indiquer dans la présente fenêtre de saisie.

- Installation n°1
 - Dénomination de l'installation / équipement :
 - Description de l'installation / équipement :
- Donnée technique N°1
 - Donnée technique déterminant la performance de l'installation / équipement :
 - Valeur (à indiquer par le requérant) :
- Donnée technique N°...
 -
- Substance / produit N°1
 - Indication des substances / produits essentiels utilisés dans l'installation / équipement
 - Indication des quantités mises en œuvre (à indiquer par le requérant) :
- Substance / produit N°...
 -
- Installation n°...
 -

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

070111-03 Transformateurs électriques - Postes de transformation d'une puissance apparente nominale - de plus de 10 MVA

- Transformateur n°1
 - Dénomination du transformateur
 - Puissance électrique nominale (kVA)
 - Tension primaire (kV)
 - Tension secondaire (kV)
 - Fréquence (Hz)
 - Type (à ciel ouvert, local fermé, etc.)
 - Refroidissement du transformateur par un liquide (Oui / Non)

(si) Oui

- Type de liquide (par exemple : huile minéral, etc.)
- Quantité (L)

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.
- Transformateur n°...
 -
- Puissance totale

Autres installations / équipements nécessaires pour le fonctionnement du poste de transformation ?
⁴¹(Oui / Non)

(si) Oui

- Installation n°1
 - Dénomination de l'installation / équipement :
 - Description de l'installation / équipement :
- Donnée technique N°1
 - Donnée technique déterminant la performance de l'installation / équipement :
 - Valeur (à indiquer par le requérant) :
- Donnée technique N°...
-
- Substance / produit N°1
 - Indication des substances / produits essentiels utilisés dans l'installation / équipement
 - Indication des quantités mises en œuvre (à indiquer par le requérant) :
- Substance / produit N°...
-
- Installation n°...
-

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

⁴¹ Les éléments tombant sous un propre point de nomenclature sont à indiquer dans le tableau principal "Liste des établissements classés" et ne sont pas à indiquer dans la présente fenêtre de saisie.

070203-01 Chaufferie - destinées à la production d'eau chaude avec une puissance thermique nominale totale installée supérieure à 3 MW et inférieure à 50 MW

But utilisation de la chaufferie (Alimentation du chauffage urbain, ...)

- Chaudière n°1
 - Puissance thermique de la chaudière (kW)
 - Description de la chaudière (Chaudière de secours, ...)
 - Combustible utilisé (Gasoil, gaz liquide, gaz naturel ... Ne pas oublier les éventuels autres installations telles que les réservoirs à gasoil alimentant la(les) chaudière(s))
 - Rendement de la chaudière (%)
- Chaudière n°...
 - ...

070203-02 Chaufferie - d'une puissance thermique nominale de combustion supérieure à 1 MW alimentées en bois

- Puissance thermique totale de la chaufferie (MW)
- But d'utilisation de la chaufferie (Alimentation du chauffage urbain)
- Emplacement de la chaufferie (avec référence au plan de masse)
- Valorisation des déchets résultant d'une menuiserie (Oui / Non)

(si) Oui

- Indication de la quantité de déchets estimée (t/a)
- Est-ce suffisant pour alimenter la chaudière? (Oui / Non)

(si) Oui

- Veuillez indiquer les moyens pour y remédier et de couvrir les besoins annuel en énergie thermique

(si) Non

- Achat de bois (t/a)

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Achat de bois (t/a)
- Le bois utilisé sera sous forme de (Brique, copeaux, ...)
- Le bois utilisé est de type combustibles ligneux, bois brut naturel non traité et normé (Oui / Non)
- Le bois utilisé est de type déchets de bois provenant du site, tel que contreplaqué, aggloméré ou

tout autre bois collé pour autant que ces bois ne sont pas traités à l'aide de produits de conservation et ne contiennent pas de composés halogénés et de métaux lourds (Oui / Non)

(si) Oui

- Préciser le type ⁴²

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- La teneur en poussière du bois utilisé est (%)
- L'alimentation de la chaudière en bois se fait de façon manuelle (Oui /Non)
- L'alimentation de la chaudière en bois se fait de façon automatique (Oui /Non)
- Emplacement du stockage intermédiaire du bois (Avec référence au plan de masse) :
- Taux d'humidité du bois stocké (%) (Le taux d'humidité du bois stocké doit être conforme aux exigences de l'installateur à l'entrée de la chaudière)
- Chaudière n°1
 - Puissance thermique de la chaudière (kW)
 - Description de la chaudière (Chaudière de secours, ...)
 - Taux d'humidité du bois admis (%) (Le certificat du fabricant de la chaudière est à joindre en annexe)
 - Type de bois utilisé
 - Emplacement (avec référence au plan de masse)
 - Rendement de la chaudière (%)
- Chaudière n°...
 - ...

070206-01 Forages géothermiques en profondeur - un ou plusieurs forages géothermiques en profondeur, sur un site, d'une puissance d'absorption thermique totale des sondes - supérieure à 30 kW

- Indication de la puissance d'absorption thermique totale des sondes [kW]
- Nombre de forage à réaliser

⁴² (N.B. : les déchets de bois provenant du site peint, laqué, imprégné doivent être éliminés conformément à la législation relative aux déchets .: Dans tous les cas le bois utilisé ne contiendra pas de pièces métalliques, de produits halogénés ou produits d'imprégnations ! Ces produits sont à éliminer conformément à la législation relative aux déchets)

- Diamètre(s) intérieur(s) des forages [mm]
- Puissance thermique totale de la pompe à chaleur [kW]
- Type de fluide frigorigène utilisé dans la pompe à chaleur
- Quantité de fluide frigorigène utilisé dans la pompe à chaleur [L]
- Indiquer laquelle de ces installations suivantes se trouve à moins de 30 mètres d'un des forages (Fosse septique, dépôt de gasoil, dépôt de purin / lisier, aire de fumier, étable, porcherie, silo à fourrages verts, engrais chimiques liquides et solides)

070209-02 Production de froid - lorsque la puissance frigorifique totale est supérieure à 50 kW et inférieure à 300 kW et si la quantité en fluide réfrigérant est inférieure à 100 kg

- Installation de production de froid N°1
- L'installation est-elle destinée à la climatisation de locaux (Climatisation de bureau, de surfaces commerciales, de locaux techniques ...) ?

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- But d'utilisation de l'installation de production de froid :
- Type de l'installation (absorption/compression/split/pompe à chaleur...)
- S'agit-il d'une installation faite sur mesure Oui/Non)? (P.ex.: installation de production de froid commercial)
- Evaporateur (indication du type) (Système de condensation [air] [eau])
- Condensateur (indication du type) (Système d'évaporation [direct] [indirect])
- Température de condensation utilisée lors du dimensionnement (°C)
- Température d'évaporation utilisée lors du dimensionnement (°C)
- Puissance frigorifique à température de dimensionnement (kW)
- Puissance électrique à température de dimensionnement (kW)
- COP à température de dimensionnement
- Puissance frigorifique nette (kW) (Suivant norme EN14511-2013 EUROVENT Eau glacée : +12°C/+7°C et température entrée d'air condenseur +35°C, resp. 30°C/35°C)
- Puissance absorbée nette (kW)(Suivant norme EN14511-2013 EUROVENT Eau glacée : +12°C/+7°C et température entrée d'air condenseur +35°C resp. 30°C/35°C)
- Efficacité EER nette (kW/kW) (Suivant norme EN14511-2013 EUROVENT Eau glacée : +12°C/+7°C et température entrée d'air condenseur +35°C resp. 30°C/35°C)
- Fluide frigorigène (Type (p.ex. R134a, NH3, CO2))

- GWP (kg CO₂/kg) (Potentiel d'effet de serre du réfrigérant en équivalence au dioxyde de carbone sur une période de 100 ans)
 - ODP (Potentiel de destruction de la couche d'ozone, exprimé par la relation du potentiel de destruction du fluide réfrigérant par rapport à celui du R12)
 - Charge frigorigène totale (kg)
 - Tonne équivalent CO₂ (TCO₂eQ)
 - Compresseur (indication du type) (P.ex. : Scroll)
 - Nombre
 - Régulation de puissance (p.ex. : 100-0 ; 100-50-0)
 - Description des mesures de prévention de fuites du réfrigérant
 - Description du système de détection de fuites
 - Emplacement (avec référence au plan de masse)
- Installation de production de froid N° ...
 - ...
 - Bac à glace

La (Les) installation(s) de production de froid est(sont) destinée(s) à alimenter un(des) bac(s) à glace ?

(si) Oui

- Bac à glace N°1
 - Capacité (L) ou (m³)
 - Puissance électrique de l'installation de production de froid en mode charge du bac à glace (kW)
 - Indication du mode de fonctionnement (Mode de fonctionnement p.ex. : Chiller prioritaire, Bac à glace prioritaire)
 - Le bac à glace est associé à l'installation de production de froid N°
 - Emplacement (avec référence au plan de masse) :
- Bac à glace N°....
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Meuble frigorifique

La (Les) installation(s) de production de froid est(sont) destinée(s) à alimenter des meubles frigorifiques ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Meuble frigorifique N°1
 - Désignation
 - Le meuble frigorifique est associé à l'installation de production de froid N°
 - Le meuble frigorifique est incorporé dans l'installation de production de froid (Oui / Non)
 - Type meuble (Ouvert / Fermé)
 - Longueur (m)
 - Température (+/-)
 - Puissance frigorifique (kW)
 - Type de l'enveloppe des meubles frigorifiques
 - Type de l'isolation (p.ex. PU)
 - Epaisseur de l'isolant prévu (mm)
 - Coefficient de transmission des parois des meubles réfrigérés (W/m²k)
 - Mesures pour réduire le besoin en froid du meuble frigorifique ⁴³
- Meuble frigorifique N° ...
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Chambre froide

La (Les) installation(s) de production de froid est(sont) destinée(s) à alimenter des chambres froides ?

(si) Oui

⁴³ Mesures de réduction sont p.ex. :- La couverture de nuit ;- Le rideau d'air ;- Couverture permanente pour meubles en froid négatif- Déclenchement de l'illumination des meubles uniquement lors des heures d'ouverture-Régulation tactée des résistances de chauffage des mains courantes des meubles négatifs- Autres mesures d'optimisation ; Pour le cas où des mesures d'optimisation ne sont pas prévues, la non-application de mesures est à justifier

- Chambre froide N°1
 - La chambre froide est incorporée dans l'installation de production de froid (Oui / Non)
 - Surface (m²)
 - Température (+/-)
 - Puissance frigorifique (kW)
 - Type de l'enveloppe des chambres froides
 - Type de l'isolation
 - Obtenir un complément d'information ?
 - Epaisseur de l'isolant prévu (mm)
 - Coefficient de transmission des parois du sol et du plafond (W/m²k)
 - Coefficient de transmission des parois du plafond (W/m²k)
- Chambre froide N° ...
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

• Système de refroidissement

Le système de refroidissement de(des) installation(s) de production de froid ?

(si) Oui

- Système de refroidissement N°1
 - L'installation de refroidissement est associée (aux) à l'installation(s) de production de froid N°
 - But d'utilisation (refroidisseur de l'installation de production de froid, pour garantir le free-chilling)
 - Type d'installation (tour de refroidissement fermée, aérorefroidisseur)
 - Puissance de refroidissement (kW)
 - Puissance électrique totale du système de refroidissement (kW)
 - Mesures d'optimisation (Mesures d'optimisation sont p.ex. :- Régulation en fonction de la quantité de chaleur à évacuer- -autres ...Pour le cas où des mesures d'optimisation ne sont pas prévues, la non-application de mesures est à justifier.)
- Système de refroidissement N° ...
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Réservoir tampons

L'(les) installation(s) de production de froid sont raccordées à un(des) réservoir(s) tampon(s)? (Oui / Non)

(si) Oui

- Réservoir tampon N°1
 - Le réservoir tampon est associé (aux) à l'installation(s) de production de froid N°
 - Capacité totale (L)
 - Emplacement (avec référence au plan de masse)
- Réservoir tampon N°1
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.
- Pièces justificatives
 - Veuillez télécharger le formulaire ci-dessous, le renseigner, l'imprimer et le joindre au présent dossier. [Fiche de calcul du TEWisp](#)

070209-03 Production de froid - lorsque la puissance frigorifique totale est supérieure ou égale à 300 kW ou si la quantité en fluide réfrigérant est supérieure ou égale à 100 kg

- Installation de production de froid N°1
 - L'installation est-elle destinée à la climatisation de locaux (Climatisation de bureau, de surfaces commerciales, de locaux techniques ...) ?

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- But d'utilisation de l'installation de production de froid:
 - Type de l'installation (absorption/compression/split/pompe à chaleur...)
 - S'agit-il d'une installation faite sur mesure Oui/Non)? (P.ex.: installation de production de froid commercial)

- Evaporateur (indication du type) (Système de condensation [air] [eau])
 - Condensateur (indication du type) (Système d'évaporation [direct] [indirect])
 - Température de condensation utilisée lors du dimensionnement (°C)
 - Température d'évaporation utilisée lors du dimensionnement (°C)
 - Puissance frigorifique à température de dimensionnement (kW)
 - Puissance électrique à température de dimensionnement (kW)
 - COP à température de dimensionnement
 - Puissance frigorifique nette (kW) (Suivant norme EN14511-2013 EUROVENT Eau glacée : +12°C/+7°C et température entrée d'air condenseur +35°C, resp. 30°C/35°C)
 - Puissance absorbée nette (kW) (Suivant norme EN14511-2013 EUROVENT Eau glacée : +12°C/+7°C et température entrée d'air condenseur +35°C resp. 30°C/35°C)
 - Efficacité EER nette (kW/kW) (Suivant norme EN14511-2013 EUROVENT Eau glacée : +12°C/+7°C et température entrée d'air condenseur +35°C resp. 30°C/35°C)
 - Fluide frigorigène (Type (p.ex. R134a, NH3, CO2))
 - GWP (kg CO2/kg) (Potentiel d'effet de serre du réfrigérant en équivalence au dioxyde de carbone sur une période de 100 ans)
 - ODP (Potentiel de destruction de la couche d'ozone, exprimé par la relation du potentiel de destruction du fluide réfrigérant par rapport à celui du R12)
 - Charge frigorigène totale (kg)
 - Tonne équivalent CO2 (TCO2eQ)
 - Compresseur (indication du type) (P.ex. : Scroll)
 - Nombre
 - Régulation de puissance (p.ex. : 100-0 ; 100-50-0)
 - Description des mesures de prévention de fuites du réfrigérant
 - Description du système de détection de fuites
 - Emplacement (avec référence au plan de masse)
- Installation de production de froid N° ...
 - ...
 - Bac à glace

La (Les) installation(s) de production de froid est(sont) destinée(s) à alimenter un(des) bac(s) à glace ?

(si) Oui

- Bac à glace N°1
 - Capacité (L) ou (m³)
 - Puissance électrique de l'installation de production de froid en mode charge du bac à glace (kW)
 - Indication du mode de fonctionnement (Mode de fonctionnement p.ex. : Chiller prioritaire, Bac à glace prioritaire)
 - Le bac à glace est associé à l'installation de production de froid N°
 - Emplacement (avec référence au plan de masse) :

- Bac à glace N° ...
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

• Meuble frigorifique

La (Les) installation(s) de production de froid est(sont) destinée(s) à alimenter des meubles frigorifiques ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Meuble frigorifique N°1
 - Désignation
 - Le meuble frigorifique est associé à l'installation de production de froid N°
 - Le meuble frigorifique est incorporé dans l'installation de production de froid (Oui / Non)
 - Type meuble (Ouvert / Fermé)
 - Longueur (m)
 - Température (+/-)
 - Puissance frigorifique (kW)
 - Type de l'enveloppe des meubles frigorifiques
 - Type de l'isolation (p.ex. PU)
 - Epaisseur de l'isolant prévu (mm)
 - Coefficient de transmission des parois des meubles réfrigérés (W/m²k)

- Mesures pour réduire le besoin en froid du meuble frigorifique ⁴⁴
- Meuble frigorifique N° ...
- ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Chambre froide

La (Les) installation(s) de production de froid est(sont) destinée(s) à alimenter des chambres froides ?

(si) Oui

- Chambre froide N°1
 - La chambre froide est incorporée dans l'installation de production de froid (Oui / Non)
 - Surface (m²)
 - Température (+/-)
 - Puissance frigorifique (kW)
 - Type de l'enveloppe des chambres froides
 - Type de l'isolation
 - Obtenir un complément d'information ?
 - Epaisseur de l'isolant prévu (mm)
 - Coefficient de transmission des parois du sol et du plafond (W/m²k)
 - Coefficient de transmission des parois du plafond (W/m²k)
- Chambre froide N° ...
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

⁴⁴ Mesures de réduction sont p.ex. :- La couverture de nuit ; - Le rideau d'air ; - Couverture permanente pour meubles en froid négatif- Déclenchement de l'illumination des meubles uniquement lors des heures d'ouverture-Régulation tactée des résistances de chauffage des mains courantes des meubles négatifs- Autres mesures d'optimisation ; Pour le cas où des mesures d'optimisation ne sont pas prévues, la non-application de mesures est à justifier

- Système de refroidissement

Le système de refroidissement de(des) installation(s) de production de froid ?

(si) Oui

- Système de refroidissement N°1
 - L'installation de refroidissement est associée (aux) à l'installation(s) de production de froid N°
 - But d'utilisation (refroidisseur de l'installation de production de froid, pour garantir le free-chilling)
 - Type d'installation (tour de refroidissement fermée, aérorefroidisseur)
 - Puissance de refroidissement (kW)
 - Puissance électrique totale du système de refroidissement (kW)
 - Mesures d'optimisation (Mesures d'optimisation sont p.ex. :- Régulation en fonction de la quantité de chaleur à évacuer- -autres ...Pour le cas où des mesures d'optimisation ne sont pas prévues, la non-application de mesures est à justifier.)
- Système de refroidissement N° ...
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Réservoir tampons

L'(les) installation(s) de production de froid sont raccordées à un(des) réservoir(s) tampon(s)? (Oui / Non)

(si) Oui

- Réservoir tampon N°1
 - Le réservoir tampon est associé (aux) à l'installation(s) de production de froid N°
 - Capacité totale (L)
 - Emplacement (avec référence au plan de masse)
- Réservoir tampon N°1
 - ...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Pièces justificatives
 - Veuillez télécharger le formulaire ci-dessous, le renseigner, l'imprimer et le joindre au présent dossier. [Fiche de calcul du TEWIs_p](#)

500101-01 Radiotechnique - sites d'installations radioélectriques fixes*, dont la somme des puissances maximales fournies à l'entrée des antennes est supérieure ou égale à 50 W et inférieure à 2.500 W (* endroit fixe où sont installées sur une même parcelle cadastrale une ou plusieurs installations radioélectriques de la même technologie)

- Description de l'emplacement de l'établissement (p.ex. : Les émetteurs d'ondes sont installés sur un pylône / une toiture d'un immeuble)
- Présence d'autres opérateurs sur le site d'installation

(si) Oui

- Indication de l'opérateur (Post, Tango, Orange, Autre ...)

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Indication de la technologie des éléments projetés ⁴⁵

500101-02 Radiotechnique - sites d'installations radioélectriques fixes*, dont la somme des puissances maximales fournies à l'entrée des antennes est supérieure ou égale à 2.500 W (* endroit fixe où sont installées sur une même parcelle cadastrale une ou plusieurs installations radioélectriques de la même technologie)

- Description de l'emplacement de l'établissement (p.ex. : Les émetteurs d'ondes sont installés sur un pylône / une toiture d'un immeuble)
- Présence d'autres opérateurs sur le site d'installation

(si) Oui

- Indication de l'opérateur (Post, Tango, Orange, Autre ...)

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Indication de la technologie des éléments projetés ⁴⁶

⁴⁵ Transmission de programmes radio, Transmission de télévision, Téléphonie mobile, Liaison point à point, Liaison par satellite, Réseau local sans fil public, Réseau mobile privé professionnel, Service maritime et aéronautique, GSM-Rail, Radionavigation maritime et aéronautique, Radioamateur, ...

⁴⁶ Transmission de programmes radio, Transmission de télévision, Téléphonie mobile, Liaison point à point, Liaison par satellite, Réseau local sans fil public, Réseau mobile privé professionnel, Service maritime et aéronautique, GSM-Rail, Radionavigation maritime et aéronautique, Radioamateur, ...

500202 Appareils de levage, y compris les installations scéniques, les ascenseurs, les transpalettes permettant l'empilement des marchandises, les engins destinés à soulever et à transporter des personnes ainsi que les installations à câbles transportant des marchandises ou personnes

- Appareils de levage n°1
 - L'installation est-elle (Fix / Mobile)
 - L'installation est-elle déjà en service (Oui / Non)
 - Genre d'appareil de levage (Ascenseur, monte-charge, palan, plate-forme élévatrice, nacelle, élévateur à fourches, etc.)
 - Type d'appareil de levage (Ascenseur panoramique, ascenseur pour le transport de personnes handicapées, monte-plats, monte-poubelles, etc.)
 - Type d'entraînement (Electrique, Hydraulique, Manuel, Autre (Définir autre : ...))
 - Puissance d'entraînement [kW]
 - Principales caractéristiques techniques (Essence ou diesel, Electrique, Gaz, Autre (Définir autre :...))
 - Hauteur de levage maximale ou nombre de niveaux desservis
 - Capacité maximale (kg ou tonnes)
 - Capacité maximale (personnes)
 - Vitesse de translation maximale
 - Constructeur
 - Type selon constructeur
 - Numéro de série
 - Date de mise en service

4.3.2 PHASE N°..... 47

...

⁴⁷ Si votre projet comprend une phase supplémentaire, veuillez cliquer sur « Ajouter une phase ». Si votre projet n'en comprend pas, ou si vous voulez ajouter la phase complémentaire ultérieurement, cliquez sur « Etape suivante » pour passer à la suite.

4.4 LOI DU 19 DECEMBRE 2008 RELATIVE A LA GESTION DE L'EAU

Pensez-vous tomber sous le champ d'application de la loi modifiée de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ?⁴⁸ (OUI/NON)

(si) Oui

- En fonction de la complexité du dossier, l'AGE pourra demander des exemplaires supplémentaires.

4.5 DESCRIPTION DES ALENTOURS IMMEDIATS

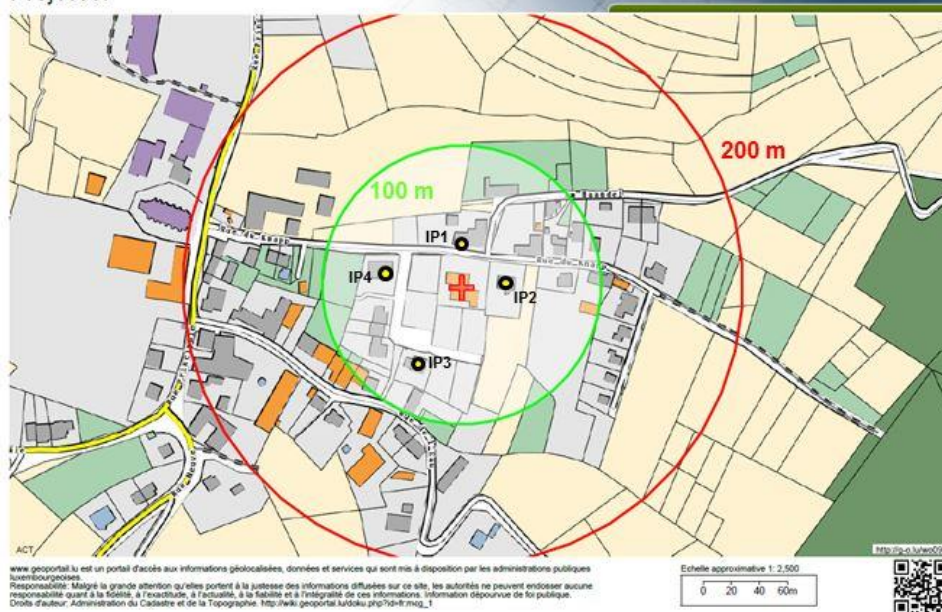
Description du voisinage immédiat :

Il est demandé de joindre en annexe un schéma représentant les alentours du projet, tiré du site [GEOPORTAIL](#) où seront indiqués les voisins sensibles (points "IP"), comme le montre le schéma explicatif.

⁴⁸ Pour savoir si le projet tombe sous le champ d'application de la loi modifiée de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau , consultez les points (1), (6), (7), (8) de l'article 23 de cette loi => <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2008/12/19/n17/jo>

Guide commodo pour la caractérisation des alentours immédiats

map.geoportail.lu
Le géoportail officiel du Grand-Duché de Luxembourg
Projet XY



Sur le site « geoportail.lu » en français :

- Choisir « Couche » puis l'onglet « Catalogue » – Thème = « Grand public »
 - Sélectionner les 4 options suivantes :
 - Données de base > Parcelles cadastrales > Parcelles cadastrales
 - Données de base > Parcelles cadastrales > Bâtiments
 - Infrastructure et communication > Réseaux de transport > Réseau routier
 - Infrastructure et communication > Réseaux de transport > Noms de rue
 - Grâce à l'onglet « Dessin » tracer
 - Le centre de votre projet (milieu du bâtiment).
 - Un cercle de 100 m de rayon autour du centre de votre projet.
 - Un cercle de 200 m de rayon autour du centre de votre projet.
 - Indiquez les points « IP », soit via la fonction « Dessin » du Geoportail, soit, après l'impression, à la main.
 - Imprimez le document dans une échelle 1:2.500, avec les légendes.
-
- Indiquez au moins 4 points IP, si possible dans les 4 directions cardinales
 - Ip n° 1
 - Direction
 - Adresse
 - Description (Par exemple : maison d'habitation, atelier mécanique, immeuble administratif, etc.)
 - Milieu d'habitat (Hôpital, quartier de récréation, Milieu rural, habitat calme, Quartier urbain, majorité d'habitation, Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises,

Centre-ville, Zone industrielle)

- Circulation (Faible, Moyenne, Dense)
 - Classification d'après le PAG
- Ip n° 2
 - ...
 - Ip n° 3
 - ...
 - Ip n° 4
 - ...
 - Ip n°
 - ...

5. VOLET SÉCURITÉ 49 (TOUS LES CAS SAUF PROLONGATION D'UNE AUTORISATION ET MODIFICATION NON-SUBSTANTIELLE)

5.1 PHASE N°1

5.1.1 NOMBRE APPROXIMATIF DE SALARIÉS

Indiquez le nombre approximatif total de salariés, directement lié à l'exploitation des éléments soumis à autorisation, à employer.⁵⁰

5.1.2 AUTRES PERSONNES PRÉSENTES SUR LE SITE

- L'établissement accueille-t-il du public?⁵¹ (Oui/Non)
- Indiquez l'effectif maximal de personnes susceptibles d'être présentes dans l'établissement.⁵²

5.1.3 INFORMATIONS RELATIVES À LA SANTÉ, L'HYGIÈNE, LA SALUBRITÉ ET L'ERGONOMIE SUR LE LIEU DE TRAVAIL⁵³

Présence de vestiaires pour les salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Indiquez le nombre de vestiaires et décrivez l'aménagement.

(si) Non

⁴⁹ Le nombre approximatif de salariés à employer et une évaluation des risques pour leur sécurité et leur santé compte tenu des substances et procédés utilisés avec les mesures projetées en matière de sécurité, d'hygiène du travail, de salubrité et d'ergonomie ainsi que d'une façon générale les mesures projetées en vue de prévenir ou d'atténuer les inconvénients et les risques auxquels l'établissement pourrait donner lieu, tant pour les personnes attachées à l'exploitation que pour les voisins, le public.

⁵⁰ Le nombre total de salariés pour un centre commercial se calcule de la façon suivante : Magasins de vente = 60 ; Nettoyages à sec = 3 ; Surface administrative = 30 ; Atelier = 7 ; Production de froid = 0 ; Ascenseurs = 0 ; TOTAL = 100

⁵¹ Public signifie : Personnes non encadrées par du personnel de l'exploitation.

⁵² L'effectif est composé du public, des salariés et de toutes les personnes attachées à l'exploitation.

⁵³ En ce qui concerne les conditions d'aménagement et d'exploitation, il y a lieu de se référer aux articles 5, 6 et 15 de la condition type ITM-ET 32.10 en cliquant sur le lien suivant ITM-ET 32.10

- Justifiez l'absence de vestiaires.

Présence de douches pour les salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Justifiez l'absence de douches.

Présence d'installations sanitaires pour les salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Indiquez le nombre de toilettes pour femmes.
- Indiquez le nombre de toilettes pour hommes.
- Indiquez le nombre d'urinoirs pour hommes.

(si) Non

- Justifiez l'absence de toilettes.

Présence de locaux de repos pour les salariés? (Oui / Non)

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Justifiez l'absence de locaux de repos.

Tous les lieux de travail disposent-ils de lumière naturelle? (Oui / Non)

(si) Oui

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Justifiez l'absence de lumière naturelle et indiquez les mesures compensatoires.

Indications complémentaires relatives à la santé, l'hygiène, la salubrité et l'ergonomie sur le lieu de travail.

5.1.4 EVALUATION DES RISQUES AUXQUELS L'ÉTABLISSEMENT POURRAIT DONNER LIEU, TANT POUR LES PERSONNES ATTACHÉES À L'EXPLOITATION QUE POUR LES VOISINS ET LE PUBLIC AINSI QUE LES MESURES PROJETÉES

5.1.4.1 *Risques incendie*

Existe-t-il un risque d'incendie résultant des éléments soumis à autorisation? (Oui / Non)

(si) Oui

- Est-ce qu'un ou plusieurs éléments soumis à autorisation peuvent avoir des répercussions sur un bâtiment en cas d'incendie? (Oui / Non)

(si) Oui

- Description des mesures projetées en matière de prévention Incendie.
- Indiquez la stabilité et la résistance au feu des constructions, des matériaux et aménagements. ⁵⁴
- Décrivez le principe de compartimentage. ⁵⁵

(si) Non

- Décrivez le risque d'incendie
- Décrivez les mesures projetées⁵⁶

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

⁵⁴ En ce qui concerne les conditions d'aménagements et d'exploitation, il y a lieu de se référer aux articles 5 et 6 de l'ITM SST 1501-1524 en cliquant sur le lien suivant [ITM SST 1501-1524](#)

⁵⁵ Un compartiment est une partie d'un bâtiment délimitée par des parois dont la fonction est d'empêcher la propagation du feu, des fumées et des gaz nocifs en cas d'incendie à d'autres parties contiguës pendant une durée déterminée et de faciliter ainsi l'évacuation rapide, facile et sûre des personnes, ainsi que l'intervention des services d'incendie et de sauvetage. En ce qui concerne les conditions d'aménagements et d'exploitation, il y a lieu de se référer à l'article 7 des ITM SST 1501-1524, en cliquant sur le lien suivant [ITM SST 1501-1524](#).

Le plan d'ensemble fourni en annexe doit faire apparaître les zones de compartimentage d'incendie.

⁵⁶ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et la santé sur le lieu de travail

5.1.4.2 **Risque chimique** ⁵⁷

Existe-t-il un risque chimique résultant des produits dangereux présents sur le site (tableau des produits dangereux) ou résultant d'autres éléments soumis à autorisation? ⁵⁸ (Oui / Non)

(si) Oui

- Indiquez l'(les) élément(s) soumis à autorisation susceptible(s) de générer un risque chimique.
- Décrivez et évaluez le risque.
- Enumérez les mesures préventives résultant de l'évaluation des risques. ⁵⁹

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.3 **Risque d'explosion**

Existe-t-il un risque d'explosion résultant des produits dangereux présents sur le site (chapitre Produits dangereux) ou résultant d'autres éléments soumis à autorisation? ⁶⁰ (Oui / Non)

(si) Oui

- Indiquez l'(les) élément(s) soumis à autorisation susceptible(s) de générer un risque d'explosion.
- Décrivez et évaluez le risque d'explosion. ⁶¹
- Enumérez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque d'explosion.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.4 **Risque biologique** ⁶²

⁵⁷ Risques d'infections, d'allergies, d'intoxications, de brûlure, cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, etc.

⁵⁸ Exemples : - Batteries contenant de l'acide- Installations de climatisation fonctionnant à l'ammoniac

⁵⁹ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et la santé sur le lieu de travail

⁶⁰ Exemples : - Batteries contenant de l'acide- Installations de production de biogaz

⁶¹ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et la santé sur le lieu de travail

⁶² Risques d'infection, d'allergies ou d'intoxications, etc. résultant de la présence de micro-organismes.

Existe-t-il un risque biologique résultant des produits dangereux présents sur le site (chapitre Produits dangereux) ou résultant d'autres éléments soumis à autorisation? ⁶³ (Oui / Non)

(si) Oui

- Indiquez l'(les) élément(s) soumis à autorisation susceptible(s) de générer un risque biologique.
- Décrivez et évaluez le risque biologique.
- Enumérez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque biologique. ⁶⁴

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.5 **Risque physique** ⁶⁵

Existe-il un risque physique? (Oui / Non)

(si) Oui

- Décrivez et évaluez le risque physique.
- Décrivez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque physique. ⁶⁶

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.6 **Risque de chutes** ⁶⁷

Existe-t-il un risque de chutes? (Oui / Non)

(si) Oui

- Décrivez et évaluez le risque de chutes.

⁶³ Exemples :- Laboratoires- Cliniques- Hôpitaux

⁶⁴ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et la santé sur le lieu de travail

⁶⁵ Risques liés au bruit, aux vibrations, aux rayonnements, etc.

⁶⁶ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et du voisinage en général ainsi qu'à la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

⁶⁷ Risque d'accident résultant du contact brutal d'une personne avec le sol ou avec une autre surface suffisamment large et solide. Risque d'accident résultant de la chute d'objets lors du transport ou du stockage (p.ex. : d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériau) et lors de travaux en hauteur.

- Décrivez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque de chute. ⁶⁸

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.7 **Risque lié à l'électricité** ⁶⁹

Existe-t-il un risque lié à l'électricité? (Oui / Non)

(si) Oui

- Décrivez et évaluez le risque lié à l'électricité.
- Décrivez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque lié à l'électricité. ⁷⁰

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.8 **Risque lié aux équipements de travail** ⁷¹

Existe-t-il un risque lié aux équipements de travail ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Décrivez et évaluez le risque lié aux équipements de travail.
- Décrivez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque lié aux équipements de travail. ⁷²

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

⁶⁸ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et du voisinage en général ainsi qu'à la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

⁶⁹ Risques d'accident résultant du contact avec des installations électriques.

⁷⁰ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et du voisinage en général ainsi qu'à la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

⁷¹ Risque d'accidents causés par l'action mécanique (coupure, perforation, etc.) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif.

⁷² Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et du voisinage en général ainsi qu'à la sécurité et la santé sur le lieu de travail, et l'ergonomie.

5.1.4.9 *Risque lors d'une manutention manuelle* ⁷³

Existe-il un risque lors d'une manutention manuelle? (Oui / Non)

(si) Oui

- Décrivez et évaluez le risque lié à la manutention manuelle.
- Décrivez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque lié à la manutention manuelle. ⁷⁴

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.1.4.10 *Autres risques*

Existe-t-il d'autres risques spécifiques résultant des éléments soumis à autorisation, non mentionnés aux questions précédentes? (Oui / Non)

(si) Oui

Dénomination du risque	Description et évaluation du risque	Mesures préventives résultant de l'évaluation du risque ⁷⁵
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

⁷³ Risques au niveau du tronc et des membres supérieurs et inférieurs suite aux postures, efforts physiques intenses (p. ex. écrasements, chocs, ...)

⁷⁴ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et du voisinage en général ainsi qu'à la sécurité et la santé sur le lieu de travail, et l'ergonomie.

⁷⁵ Mesures techniques, organisationnelles ou autres mesures afin de garantir la sécurité du public et du voisinage en général ainsi qu'à la sécurité et la santé sur le lieu de travail, la salubrité et l'ergonomie.

5.1.5 ALLÈGEMENTS OU DISPENSES AUX CONDITIONS TYPES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES

Est-ce qu'un allègement ou une dispense aux conditions types généralement applicables est sollicité? ⁷⁶ (Oui / Non)

(si) Oui

Indication de la condition type et de l'article concerné	Justification de la demande	Description des mesures compensatoires ⁷⁷
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

5.2 PHASE N° ...

...

⁷⁶ Des allègements ou dispenses aux conditions types, consultable sur www.itm.lu, peuvent être accordés, mais uniquement si des mesures compensatoires, présentant des garanties de sécurité au moins équivalentes, sont proposées.

⁷⁷ Une pièce justificative peut être jointe en annexe (rapport de réunion, rapport d'un organisme de contrôle agréé, étude incendie, etc.).

6. VOLET ENVIRONNEMENT (TOUS LES CAS SAUF PROLONGATION D'UNE AUTORISATION ET MODIFICATION NON-SUBSTANTIELLE)

6.1 PHASE N°1

6.1.1 PÉRIODES D'EXPLOITATION

6.1.1.1 *Périodes d'activité de l'exploitation*

L'exploitation est-elle limitée à certaines périodes de l'année? ⁷⁸ (Oui / Non)

(si) Oui

- Détaillez les périodes d'activité de l'exploitation.

Période	Début	Fin
Période 1 :
Période ... :

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.1.2 *Horaires de l'exploitation*

- Activité N° 1
 - Détaillez les principales activités menées sur l'exploitation. ⁷⁹

Activité n° 1	...
----------------------	-----

⁷⁸ Exemple pour une exploitation limitée à certaines périodes de l'année : Vente des produits pyrotechniques du deuxième samedi de mai au troisième samedi de juin (Période 1) et du premier dimanche de décembre jusqu'au 31 décembre (Période 2).

⁷⁹ Mentionnez s'ils sont différents, les horaires d'ouverture au public, les horaires de production, les horaires de ravitaillement, les horaires de fonctionnement des installations techniques (cabines de peinture, broyeurs, etc.), etc.

Période	Horaires "jour" de 7h à 22h <small>(Les heures doivent être renseignées au format hh:mm, par exemple vous pouvez écrire 0830 pour 8:30)</small>		Horaires "nuit" de 22h à 7h <small>(Les heures doivent être renseignées au format hh:mm, par exemple vous pouvez écrire 0830 pour 8:30)</small>	

Jours ouvrés <small>(lundi à vendredi)</small>
Samedis
Dimanches
Jours fériés

(Tableau à reproduire si besoin)

- Activité N° ...

- ...

6.1.2 UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET AUXILIAIRES

L'exploitation fabrique-t-elle des produits manufacturés? (Oui / Non)

(si) Oui

Produits finis				
Dénomination	Quantité annuelle produite <small>(estimation)</small>	Quantités maximales stockées sur le site	Unités <small>(kg, tonne, m³, etc.)</small>	Mode de stockage <small>(Type de conteneur (fermé ou à l'air libre) ou lieu d'entreposage)</small>
...
...

Matières premières <small>(Matière entrant directement dans la composition du produit fini.)</small>				
Dénomination	Quantité annuelle produite <small>(estimation)</small>	Quantités maximales stockées sur le site	Unités <small>(kg, tonne, m³, etc.)</small>	Mode de stockage <small>(Type de conteneur (fermé ou à l'air libre) ou lieu d'entreposage)</small>
...

...
-----	-----	-----	-----	-----

Matières auxiliaires (Matière nécessaire pour fabriquer le produit fini mais n'entrant pas dans la composition de celui-ci.)				
Dénomination	Quantité annuelle produite (estimation)	Quantités maximales stockées sur le site	Unités (kg, tonne, m ³ , etc.)	Mode de stockage (Type de conteneur (fermé ou à l'air libre) ou lieu d'entreposage)
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3 INFORMATIONS EN RELATION AVEC LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1.3.1 Prélèvements d'eau

L'exploitation implique-t-elle des prélèvements d'eau? ⁸⁰ (Oui / Non)

(si) Oui

Origine de l'eau utilisée		Estimation de la quantité prélevée		Utilisation de l'eau (Par exemple : eaux sanitaires, de refroidissement, de lavage, process, etc.)	Description des mesures techniques et opérationnelles mises en œuvre pour réduire la consommation d'eau
		m ³ /j	m ³ /an		
Réseau public	<input type="checkbox"/>
Cours d'eau	<input type="checkbox"/>
Prises d'eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Eaux pluviales	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>

⁸⁰ Y compris les éventuels prélèvements pour les besoins sanitaires.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3.2 Rejets dans l'eau

L'exploitation implique-t-elle des rejets dans l'eau? ⁸¹ (Oui / Non)

(si) Oui

- Rejets dans l'eau n°1
 - Rejets

Rejet n° 1				
Type d'eau		m ³ /jour	m ³ /h	m ² (surface recueillant l'eau de pluie)
Sanitaires	<input type="checkbox"/>
Refroidissement	<input type="checkbox"/>
Pluviales	<input type="checkbox"/>
Industrielles (Est "eau industrielle" toute eau qui n'est ni sanitaire, ni de refroidissement, ni pluviale)	<input type="checkbox"/>

- Indiquez l'installation (établissement classé / élément connexe) ou les installations (établissements classés / éléments connexes) susceptibles de générer le rejet n°1.
- Y-a-t-il d'autres installations non-classées susceptibles d'émettre des rejets dans l'eau? (Oui / Non)

(si) Oui

- Nom de l'installation non classée contribuant au rejet n°1.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Indication du récepteur du rejet n°1

⁸¹ Un rejet d'eau est un flux d'eau quittant le site de l'exploitant, de façon continue ou régulière, pour se déverser dans un réseau d'égout ou vers le milieu naturel.

Récepteur du rejet n°1	Technique d'épuration éventuelle mise en place (Technique d'épuration mise en place sur le flux d'eau concerné AVANT le rejet.)	Contrôle des émissions (paramètre contrôlé + fréquence)
...
...
...

- Rejets dans l'eau n°...

...

- Documents à joindre

Les canalisations d'eaux usées, depuis leurs avaloirs jusqu'au point de rejet vers le réseau d'égout ou vers le milieu naturel sont à repérer sur un plan d'ensemble du site à fournir en annexe 1.

Chaque point de rejet est à y repérer avec sa dénomination.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

Rejet contenant des eaux industrielles ⁸²

- Veuillez compléter les champs ci-dessous avec des valeurs maximales réelles ou estimées.

Rejet 1		
Élément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées (Vous pouvez renseigner "NC" si la valeur n'est pas connue.)
Température	°C	...
pH mini	/	...
pH maxi	/	...
M.E.S. (matières en suspension)	mg/l	...
M.S. (matières sédimentables 2h)	mg/l	...
DBO ₅ (Demande biologique en oxygène à 5 jours)	mg/l	...
DCO (Demande chimique en oxygène)	mg/l	...
Hydrocarbures	mg/l	...
Détergents totaux	mg/l	...
Matières extractibles à l'éther de pétrole	mg/l	...

⁸² Informations à indiquer en cas de rejets contenant d'eaux industrielles (voir tableau rejet)

Azote ammoniacal	mg/l	...
Azote Kjeldahl	mg/l	...
Nitrates	mg/l	...
Nitrites	mg/l	...
Phosphates	mg/l	...
Phosphore total	mg/l	...
Aluminium	mg/l	...
Argent	mg/l	...
Arsenic	mg/l	...
Cadmium	mg/l	...
Chlore libre	mg/l	...
Chlore organique	mg/l	...
Chlorures	mg/l	...
Chrome (différentes formes)	mg/l	...
Cobalt	mg/l	...
Cuivre	mg/l	...
Cyanures	mg/l	...
Etain	mg/l	...
Fer	mg/l	...
Fluorures	mg/l	...
Manganèse	mg/l	...
Mercure	mg/l	...
Nickel	mg/l	...
Organohalogénés	mg/l	...
Organophosphorés	mg/l	...
Organosilicés	mg/l	...
Pesticides	mg/l	...
Phénol	mg/l	...
Phosphates	mg/l	...
Plomb	mg/l	...
Sélénium	mg/l	...
Substances radioactives	mg/l	...
Sulfates	mg/l	...
Sulfites	mg/l	...
Sulfures et mercaptans	mg/l	...
Zinc	mg/l	...
Equivalent-Habitant	mg/l	...
Autres substances présentes ? ⁸³ (Oui /Non)		

⁸³ Substance polluante potentiellement présente dans ce rejet d'eau, vu le processus de production ou l'activité concernée.

(si) Oui

Elément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

Rejet contenant des eaux de refroidissement ⁸⁴

- Veuillez compléter les champs ci-dessous avec des valeurs maximales réelles ou estimées.

⁸⁴ Informations à indiquer en cas de rejets contenant d'eaux de refroidissement (voir tableau rejet)

Rejet 1		
Elément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées (Vous pouvez renseigner "NC" si la valeur n'est pas connue.)
Température	°C	...
pH mini	/	...
pH maxi	/	...
M.E.S. (matières en suspension)	mg/l	...
DCO (Demande chimique en oxygène)	mg/l	...
Dureté totale	°Fr	...
Phosphates	mg/l	...
Chromates	mg/l	...
Argent	mg/l	...
Silicates	mg/l	...
Nitrites	mgN/L	...
Autres algicide ou inhibiteurs de corrosion ou d'entartage	/	...

Autres substances présentes ? Substance polluante potentiellement présente dans ce rejet d'eau, vu le processus de production ou l'activité concernée. (Oui /Non)

(si) Oui

Elément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3.3 Rejets dans l'air

Le projet implique-t-il des rejets dans l'air ? ⁸⁵ (Oui /Non)

(si) Oui

- Y a-t-il des rejets canalisés? ⁸⁶ (Oui /Non)

⁸⁵ Ne sont pas visés ici les rejets des véhicules automoteurs circulant sur le site.

⁸⁶ Cheminées, événements, etc.

(si) Oui

Rejets canalisés (En cas de rejets canalisés)

– Indiquez l'installation (établissement classé / élément connexe) ou les installations (établissements classés / éléments connexes) susceptibles de générer le rejet canalisé n°1.

– Y-a-t-il d'autres installations non-classées branchées sur la même cheminée? (Oui /Non)

(si) Oui

▪ Nom de l'installation non classée contribuant au rejet canalisé n°1.

- Détail du rejet n°1

Détail du rejet n°1 (Vous pouvez écrire "NC" si la valeur n'est pas connue)	
Débit estimé [Nm ³ /h]	...
Hauteur du débouché par rapport au sol [m] Selon le champ d'application, la hauteur de cheminée doit être justifiée par une note de calcul, à présenter en annexe, en se basant sur : - l'annexe V de l'instruction ministérielle du 7 août 2014 à appliquer par l'Administration de l'environnement relative aux rejets dans l'air d'établissements classés : <u>Instruction ministérielle du 7 août 2014</u> - les annexes VI et VII du règlement grand-ducal du 7 octobre 2014 : <u>Règlement grand-ducal du 7 octobre 2014</u>	...
Le rejet contient-il des effluents issus d'une activité de - Combustion au bois - Revêtement ou impression - Sablage ou grenailage	(Oui / Non)
Nature des effluents (Effluents de combustion, vapeurs de séchage, etc.)	
Principaux polluants potentiels présents + valeurs maximales, si connues (mg/m ³)	
Poussières	...
CO	...
NOx (Oxyde d'azote)	...
SOx (Oxyde de soufre)	...
COV (Composé organiques volatils)	...
Autre polluant (Spécifier la valeur maximale si connue en mg/m ³ Substance polluante potentiellement présente dans ce rejet d'air, vu le processus de production ou	(Oui / Non)

l'activité concernée)	
Technique d'épuration éventuelle	(Oui / Non)
Contrôle des émissions (Paramètres contrôlés + fréquence)	...
Mesures de prévention	...

- Documents à joindre – Rejets canalisés

Les sorties canalisées des effluents gazeux du tableau précédent sont à repérer sur un plan d'ensemble du site, à fournir à l'annexe 1. Chaque point de rejet est à y repérer avec sa dénomination.

- Y a-t-il des rejets diffus? ⁸⁷ (Oui /Non)

(si) Oui

Rejets diffus

- Détail du rejet diffus n° 1

Détail du rejet diffus n° 1	
Nature du rejet et principaux polluants potentiels	...

- Indiquez l'installation (établissement classé / élément connexe) ou les installations (établissements classés / éléments connexes) susceptibles de générer le rejet diffus n°1.
- Y-a-t-il d'autres installations non-classées susceptibles d'émettre des rejets diffus dans l'air? (Oui / Non)

(si) Oui

- Nom de l'installation non classée contribuant au rejet diffus n°1.
- Mesures de prévention.

- L'exploitation engendre-t-elle des nuisances olfactives perceptibles de l'extérieur de l'établissement? (Oui /Non)

(si) Oui

Nuisances olfactives

- Evaluation des nuisances olfactives.

⁸⁷ Combustion non canalisée, dépôts extérieurs avec risque d'envol, etc.

(si) L'impact est évalué au moyen du présent formulaire.

- Détail de la nuisance olfactive n°1.

Détail de la nuisance olfactive n°1
Nature des nuisances
...
...

- Indiquez l'installation (établissement classé / élément connexe) ou les installations (établissements classés / éléments connexes) susceptibles d'être source de la nuisance olfactive n°1.

- Y-a-t-il d'autres installations non-classées susceptibles d'être source de la nuisance olfactive n°1 ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Nom de l'installation non classée contribuant à la nuisance olfactive n°1.
- Mesures de prévention pour réduire les odeurs.

(si) L'impact est évalué par un organisme agréé.

- Dans ce cas l'étude d'impact est à joindre en annexe.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3.4 **Rejets dans le sol**

Le projet est-il susceptible de générer des rejets dans le sol ? ⁸⁸ (Oui / Non)

(si) Oui

- Détail du rejet n° 1.

Rejet dans le sol n°1	
Nature du rejet	Mesures de prévention
...	...
...	...

- Indiquez l'installation (établissement classé / élément connexe) ou les installations (établissements classés / éléments connexes) contribuant au rejet dans le sol n°1.
- Y-a-t-il d'autres installations non-classées susceptibles d'émettre des rejets dans le sol? (Oui / Non)

(si) Oui

- Nom de l'installation non classée contribuant au rejet n°1.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3.5 **Emissions de bruit à la sortie de l'établissement** ⁸⁹

Un impact acoustique est-il perceptible au-delà de la limite de propriété de l'établissement?
(Oui / Non)

(si) Oui

- Evaluation de l'impact acoustique.

⁸⁸ Il est ici question, notamment, des fuites dans le sol de produits liquides stockés ou de lessivages par les eaux de pluie de produits entreposés à l'air libre.

⁸⁹ Par exemple si toutes les activités bruyantes ont lieu à l'intérieur du bâtiment et qu'aucune source de bruit fixe significative ne se retrouve en extérieur.

(si) L'impact acoustique est évalué au moyen du formulaire. ⁹⁰

- Le site contenant les installations à autoriser abrite-t-il des lieux de séjour pour des personnes ne faisant pas partie de l'exploitation? ⁹¹ (Oui / Non)

(si) Oui

- Mesures mises en place pour réduire les nuisances acoustiques en ces lieux de séjours. ⁹²
- Sources de bruit fixes ⁹³

Sources de bruits fixes			
Installation (établissement classé / élément connexe) générant le bruit fixe	Puissance acoustique L _w [dB]	Durée maximale d'utilisation pendant l'heure la plus bruyante de jour (en min.)	Durée maximale d'utilisation pendant l'heure la plus bruyante de nuit (en min.)
...
...

- Y a-t-il d'autres installations à considérer comme source de bruit fixe ? (Oui / Non)

(si) Oui

Sources de bruits fixes			
Autre installation	Puissance acoustique	Durée maximale d'utilisation pendant l'heure la plus bruyante	Durée maximale d'utilisation pendant l'heure la plus bruyante de nuit (en min.)

⁹⁰ Le présent formulaire se base sur un modèle simplifié permettant une estimation approximative de l'impact acoustique. Il peut être utilisé pour des projets peu complexes. L'Administration de l'environnement se réserve le droit de demander l'évaluation de l'impact acoustique par un organisme agréé en la matière.

⁹¹ Locaux d'habitation ou locaux dans lesquels des personnes séjournent régulièrement durant une période prolongée.

⁹² Sont à décrire les mesures d'isolation phoniques de ces lieux de séjour ainsi que les mesures visant à limiter la propagation de bruit vers ces lieux via les parois et canalisations...

⁹³ Détermination de l'impact acoustique dans les alentours immédiats de l'établissement pendant l'heure la plus bruyante. Pour cela, il convient de définir les sources de bruit fixes susceptibles de fonctionner simultanément, les sources de bruit mobiles (nombre de voitures et camions circulant sur le site) et les distances de sources fixes et des voies de circulation par rapport aux points IP définis.

Attention : en annexe, est à fournir, pour chaque phase considérée, un plan d'ensemble reprenant la dénomination et le positionnement des sources fixes SF1, des voies de circulation sises sur le terrain de l'exploitant et des points d'immission IP1, IP2, ... (repris dans la description des alentours immédiats).

générateur le bruit fixe	L _w [dB]	de jour (en min.)	
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

▪ Y a-t-il des mesures de réductions préventives du bruit ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Mesures de réductions préventives du bruit. ⁹⁴

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

▪ Sources mobiles.

Type de véhicule	Nombre de trajets sur le site pendant l'heure la plus bruyante / Jour (7h à 22h)	Nombre de trajets sur le site pendant l'heure la plus bruyante / Nuit (22h à 7h)	Temps moyen d'un trajet sur site (seconde)
Voiture
Camion

- Identification des points d'immission IP. ⁹⁵

⁹⁴ En ce qui concerne les mesures pour réduire les émissions de bruit, sont à indiquer les mesures opérationnelles et/ou constructives.

⁹⁵ Les différents points d'immission IP sont identifiés / à identifier dans le chapitre "Description des alentours immédiats" du volet "Identification" du formulaire.

Dans ce chapitre doivent être indiqués les lieux d'habitation ou les lieux dans lesquels des personnes séjournent régulièrement durant une période prolongée, qui sont les plus exposés et situés dans les alentours immédiats du projet. Pour les propriétés bâties, il s'agit des façades ou des fenêtres les plus exposées, pour les propriétés susceptibles d'être bâties, il s'agit de la limite constructible la plus proche.

Si le bruit est également perceptible dans une zone plus sensible que celle directement avoisinante, les propriétés les plus exposées dans cette(ces) zone(s) sont également à identifier.

- Distances (à vol d'oiseau) entre les sources de bruit et les points d'immission.

Sources	Distance (en m) entre IP et les sources de bruit
Source N° 1 -
Source N° ... -

- Impact acoustique de l'activité.

De jour :

Point d'immission	Bruit perçu, en dB(A) (Jour)		
	Sources mobiles	Sources fixes	Total
IP1
IP...

Bruit total équivalent en provenance de l'établissement, en dB (A) (Jour)	
Sources fixes	...
Sources mobiles	...
Total	...

De nuit :

Point d'immission	Bruit perçu, en dB(A) (Nuit)		
	Sources mobiles	Sources fixes	Total
IP1
IP...

Bruit total équivalent en provenance de l'établissement, en dB (A) (Nuit)	
Sources fixes	...
Sources mobiles	...
Total	...

(si) L'impact acoustique est évalué par un bureau spécialisé en la matière.

- L'évaluation doit être jointe en annexe "Emission bruit".

(si) L'impact acoustique est évalué par un organisme agréé.

- L'étude d'impact sonore est jointe en annexe "Emission bruit".

(si) Non

- Justification qu'aucun impact acoustique n'est perceptible au-delà de la limite de propriété de l'établissement.

6.1.3.6 **Emissions de vibrations**

L'établissement occasionne-t-il des vibrations ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Evaluation de l'impact des vibrations.

(si) L'impact est évalué au moyen du présent formulaire. ⁹⁶

- Identification des points d'immission. ⁹⁷
- Sources vibratoires pendant la période d'émission n°1.

Description des la période d'émission n°1
Détail de la période ⁹⁸
...

⁹⁶ Le présent formulaire ne peut donner qu'une estimation approximative de l'impact des vibrations. De ce fait, l'Administration de l'Environnement se réserve le droit de demander l'évaluation de l'impact par un organisme agréé en la matière.

Les sources vibratoires sont à indiquer ci-après. Ces sources sont également à indiquer sur un plan d'ensemble à joindre au dossier. Le plan doit reprendre le positionnement des sources et des lieux sensibles.

⁹⁷ Les différents points d'immission IP sont identifiés / à identifier dans le chapitre « Description des alentours immédiats » du volet « Identification » du formulaire.

Dans ce chapitre doivent être indiqués les lieux d'habitation ou les lieux dans lesquels des personnes séjournent régulièrement durant une période prolongée, qui sont les plus exposés et situés dans les alentours immédiats du projet. Pour les propriétés bâties, il s'agit des façades les plus exposées, pour les propriétés susceptibles d'être bâties, il s'agit de la limite constructible la plus proche.

⁹⁸ (Une période peut être des émissions de vibrations pendant certaines périodes du jour [jour (de h à h) ; nuit (de h à h)] ; des travaux de stabilisation du site à l'endroit XY pendant une durée de ZZ.

Sources vibratoires		
Installation (établissement classé / élément connexe) générant des vibrations	Type de vibrations (intermittentes, continues, etc.)	Temps d'émission sur une heure (min)
...
...

- Y a-t-il une autre installation à considérer comme source vibratoire ? (Oui / Non)

(si) Oui

Sources vibratoires		
Installation (établissement classé / élément connexe) générant des vibrations	Type de vibrations (intermittentes, continues, etc.)	Temps d'émission sur une heure (min)
...
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Y a-t-il des mesures de réductions préventives des vibrations ? (Oui/Non)

(si) Oui

- Mesures de réduction de l'impact vibratoire.
- Remarques (préciser «Néant» si vous n'avez aucune remarque à apporter).

- Distance entre le point d'immission et les sources.

Source	Distance (en m) entre IP1 et les sources de vibrations
...	...
...	...

Source	Distance (en m) entre IP... et les sources de vibrations
....	...
...	...

- Sources vibratoires pendant la période d'émission n°... .

-

(si) L'impact est évalué par un organisme agréé.

- L'étude d'impact vibratoire est jointe en annexe "Emission vibratoire".

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3.7 Emissions de radiations

L'établissement occasionne-t-il des radiations ? (Oui / Non)

(si) Oui

- Evaluation de l'impact.

(si) L'impact est évalué au moyen du présent formulaire. ⁹⁹

- Identification des points d'immission IP. ¹⁰⁰
- Détermination des immissions provenant de l'établissement aux différents LS. ¹⁰¹
 - Source de radiation n°1 (p.ex. : antenne n°, ligne électrique, ...).
 - Type de radiation n°1 (p. ex. : champ électrique, champ magnétique).
 - Grandeur de mesure physique à l'entrée de la source avec indication de l'unité (p.ex. : puissance électrique [W]).
 - Grandeur de mesure physique au LS avec indication de l'unité (p.ex. : Intensité E du champ électrique [V/m]).

Lieu où les gens peuvent séjourner (LS)	Point d'immission n°1
---	-----------------------	-------

⁹⁹ Le présent formulaire ne peut donner qu'une estimation approximative de l'impact des radiations. De ce fait, l'Administration de l'Environnement se réserve le droit de demander l'évaluation de l'impact par un organisme agréé en la matière.

¹⁰⁰ Le point d'immission est le lieu récepteur, i.e. le lieu où l'on perçoit le bruit, en provenance de l'établissement.

Les différents points d'immission IP sont identifiés / à identifier dans le chapitre "Description des alentours immédiats" du volet "Identification" du formulaire.

Dans ce chapitre doivent être indiqués les lieux où des gens peuvent séjourner, qui sont les plus exposés et situés dans les alentours immédiats du projet.

¹⁰¹ (LS = Lieu où les gens peuvent séjourner)

Hauteur LS / sol [m]			
Altitude LS / NMM [m]			
	Technologie	Grandeur de mesure physique à l'entrée de la source avec indication de l'unité (p.ex. : puissance électrique [W])	D [m]	Grandeur de mesure physique au LS avec indication de l'unité (p.ex. : Intensité E du champ électrique [V/m])
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>
Totale :				
Lieu où les gens peuvent séjourner (LS)		Point d'immission n°...	
.....		
Somme totale :				

- Type de radiation n°... (p. ex. : champ électrique, champ magnétique).
 - o ...
 - o Mesures de réduction des radiations.
- Source de radiation n° ... (p.ex. : antenne n°, ligne électrique, ...).
 - o ...

- Remarque (Si vous n'avez aucune remarque, veuillez mentionner "Néant").

(si) L'impact est évalué par un bureau spécialisé.

- L'évaluation doit être jointe en annexe "Emission de radiations".

(si) L'impact est évalué par un organisme agréé.

- L'évaluation doit être jointe en annexe "Emission de radiations".

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.3.8 Production et gestion des déchets

L'établissement produit-il des déchets ou résidus d'exploitation? (Oui / Non)

(si) Oui

- Déchets et résidus n° 1.

Principaux types de déchets et résidus produits (Papier, bois, métal, ou C.E.D. (Code Européen des Déchets), si connu <u>CED</u>)	Quantité annuelle produite estimée (kg)	Mode de stockage		Quantité maximale stockée sur le site (kg)
		Lieu	Type de conteneur	
...
Description des mesures de protection de l'environnement ¹⁰²				
...				

- Déchets et résidus n°
- Mesures projetées concernant la prévention et la valorisation des déchets générés par l'établissement.

Numéro	Mesures de prévention et de valorisation
1	...
...	...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

¹⁰² Pour les déchets : - pulvérulents : mesures contre l'envol ; - classés comme "dangereux" : mesures spécifiques mises en place ; - solubles : protections contre les intempéries et le lessivage ; - liquides : protections contre les fuites (par exemple rétentions); - odorants ou volatils : mesures de confinement prévues

6.1.3.9 Production, consommation et utilisation de l'énergie

- Bilan des énergies.

Type d'énergie	Production estimée (kW/an) ¹⁰³	Mode de production de cette énergie ¹⁰⁴	Consommation estimée (kW/an)	Principales utilisations de cette énergie
Thermique
Frigorifique
Electrique

- Utilisation rationnelle de l'énergie.

Votre établissement tombe-t-il sous le champ d'application du règlement grand-ducal modifié du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels? (Oui / Non)

(si) Oui

- Joindre le certificat de performance énergétique (CPE) en Annexe. ¹⁰⁵

(si) Non

- Mesures de réduction (Par exemple des mesures de récupération de chaleur).

Numéro de la mesure	Mesures de réduction (p.ex. mesures de récupération de chaleur)
1	...
...	...

¹⁰³ Production d'énergie par l'établissement pour les besoins in situ mais aussi pour l'exportation éventuelle.

¹⁰⁴ Via chaudière à gaz / gasoil / bois / etc. ; via des installations de climatisation / bacs à glace / etc. ; via turbines / etc.

¹⁰⁵ Le CPE ne s'applique pas aux ateliers et bâtiments agricoles qui présentent une faible demande d'énergie. Un bâtiment présente une faible demande d'énergie si son utilisation exige un chauffage qui ne dépasse pas 12 degrés Celsius et n'exige pas de climatisation ; aux bâtiments dont la destination exige une ouverture large et permanente vers l'extérieur ; aux bâtiments dans lesquels l'énergie est utilisée exclusivement dans les procédés de production ; aux bâtiments érigés à titre provisoire dont l'utilisation prévisible ne dépasse pas deux années ; aux bâtiments servant de lieux de culte et destinés à l'exécution de pratiques religieuses ; aux bâtiments indépendants dont la surface de référence énergétique An est inférieure à cinquante mètres. Règlement Grand-Ducal modifié du 31 août 2010

6.1.3.10 **Notice des incidences sur l'environnement**

L'exploitation de l'établissement occasionne-t-elle des effets perceptibles sur l'environnement humain et naturel? (Oui / Non)

(si) Oui

- Notice identifiant et évaluant les effets principaux des émissions sur l'environnement. ¹⁰⁶

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.4 MESURES DE PRÉVENTION OU D'ATTÉNUATION DES INCONVÉNIENTS ET DES RISQUES

6.1.4.1 **Lors du fonctionnement normal**

Indication des mesures projetées en vue de prévenir ou d'atténuer les inconvénients et les risques auxquels l'établissement pourrait donner lieu pour l'environnement, tout particulièrement la technologie prévue et les autres techniques visant à prévenir les émissions de l'établissement ou, si cela n'est pas possible, à les réduire.

- Eau
 - Liste des mesures de prévention et de réduction des rejets dans l'eau (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
 - Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Air
 - Rejets canalisés
 - Liste des mesures de prévention et de réduction des émissions dans l'air (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).

¹⁰⁶ Cette notice contient les données nécessaires pour identifier et évaluer les effets principaux des émissions sur l'environnement.

- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Rejets diffus

- Liste des mesures de prévention et de réduction des émissions dans l'air (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Nuisances olfactives

- Liste des mesures de prévention et de réduction des émissions dans l'air (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Sol

- Liste des mesures de prévention et de réduction des rejets dans le sol (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Bruit

- Liste des mesures de prévention et de réduction des émissions de bruit (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Vibrations

- Liste des mesures de réduction des vibrations (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention et de réduction des vibrations?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Radiations

- Liste des mesures de réduction des radiations (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
- Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction des radiations que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Gestion des déchets
 - Liste des mesures de prévention et de protection de l'environnement (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
 - Avez-vous prévu d'autres mesures de prévention ou de réduction de rejets que celles déjà renseignées dans un autre endroit du formulaire?

(si) Oui

- Autres mesures de prévention ou de réduction de rejets projetés.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

- Energie
 - Liste des mesures de réduction de la consommation d'énergie (Récapitulatif des mesures de prévention et de réduction des émissions).
 - Avez-vous prévu d'autres mesures de réduction de la consommation électrique? (Oui / Non)

(si) Oui

- Autres mesures de réduction de la consommation électrique.

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.4.2 Lors d'un incendie ¹⁰⁷

Indication des mesures projetées en vue de prévenir ou d'atténuer les risques auxquels l'établissement pourrait donner lieu en cas de sinistre.

- L'établissement est-il relié à un système de rétention pour eaux d'extinction incendie? (Oui / Non) ¹⁰⁸

(si) Oui

- Veuillez brièvement décrire le système de rétention mis en place. ¹⁰⁹

¹⁰⁷ Incendie, fuite, explosion, etc.

¹⁰⁸ Volume étanche mobilisable (canalisation, bassin, cuves, etc.)

¹⁰⁹ Veuillez présenter la note de calcul pour le volume de rétention au moyen du formulaire F-136 dont le lien <https://www.services-publics.lu/fpgun-aev-commodo/F-136-LW.zip>

– L'établissement est relié au bassin de rétention de la zone d'activités ? (Oui / Non)

(si) *Oui*

- Nom de la zone d'activité.

▪ Le bassin de rétention est propre à l'établissement ? ¹¹⁰ (Oui / Non)

(si) *Oui*

- Joindre la note de dimensionnement grâce au Formulaire F-136 ¹¹¹.

(si) *Non*

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

(si) *Non*

- Indiquez les agents extincteurs prévus pour combattre un incendie (Eau (eau / eau plus additifs / mousse) / Poudre / Le gaz carbonique CO₂ / Autres (à spécifier).

(si) *l'eau est utilisée.*

- L'exploitation implique-t-elle l'utilisation / le stockage de produits dangereux en quantité supérieure à une "quantité ménagère" ? (Oui / Non)

(si) *Oui*

- Veuillez justifier l'absence d'un système de rétention des eaux d'extinction incendie via le **Formulaire F-136** ¹¹².

- Remarques concernant les agents extincteurs prévus (Précisez "Néant" si vous n'avez aucune remarque à apporter).

– Quelles sont les mesures mises en place pour limiter les incidences d'un sinistre sur l'environnement?

¹¹⁰ Le plan d'ensemble fourni en annexe doit faire l'éventuel système de rétention pour eaux incendie.

¹¹¹ Lien <https://www.services-publics.lu/fpgun-aev-commodo/F-136-LW.zip>

¹¹² Lien <https://www.services-publics.lu/fpgun-aev-commodo/F-136-LW.zip>

6.1.5 MESURES PRÉVUES POUR LA SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ¹¹³

Hormis les contrôles des émissions sur les points de rejets "eau" et "air" déjà abordés aux précédemment, quels sont les paramètres additionnels que vous mesurez afin de surveiller vos émissions dans l'environnement.

- Eau
 - Liste des contrôles mis en place pour les rejets dans l'eau.
- Air
 - Rejets canalisés
 - Liste des contrôles mis en place pour les rejets dans l'air.
 - Rejets diffus
 - Liste des contrôles mis en place pour les rejets dans l'air.
 - Nuisances olfactives
 - Liste des contrôles mis en place pour les rejets dans l'air.
- Sol
 - Liste des contrôles mis en place pour les rejets dans le sol.
- Bruit
 - Liste des contrôles mis en place pour les émissions de bruit.
- Vibrations
 - Liste des contrôles mis en place pour les vibrations.
- Radiations
 - Liste des contrôles mis en place pour les radiations.
- Gestion des déchets
 - Liste des contrôles mis en place pour la gestion des déchets.
- Energie
 - Liste des contrôles mis en place pour la consommation d'énergie.
- Autres mesures de surveillance
 - Avez-vous d'autres mesures de surveillance des émissions ? (Oui / Non)

(si) Oui

¹¹³ Exemples : piézomètres pour le suivi de pollution des eaux souterraines, sondes Bergerhoff pour le suivi de pollution air, sonomètres pour le bruit, etc.

Suivi des émissions	Type d'appareil de mesure mis en œuvre + à quel endroit	Paramètre mesuré	Fréquence de mesure
Eau
...

(si) Non

- Dans ce cas aucune information complémentaire n'est demandée.

6.1.6 EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le cas échéant, une évaluation des incidences sur l'environnement est à joindre.

6.2 PHASE N° ...

...

7. ANNEXES (TOUS LES CAS SAUF PROLONGATION D'UNE AUTORISATION ET MODIFICATION NON-SUBSTANTIELLE)

7.1 IDENTIFICATION

- Résumé non technique du projet.
- Description des alentours immédiats.

Document

Schéma, issu de Geoportail.lu, représentant les alentours du projet, où seront indiqués les voisins sensibles (points "IP").

- Extrait du plan cadastral datant de moins de 12 mois comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement.

Document

Extrait du plan cadastral datant de moins de 12 mois comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement.

- Plan relatif à la phase.

Document

Plan(s) détaillé(s) à l'échelle (ce plan doit permettre d'identifier clairement l'emplacement projeté de l'établissement) relatif à la phase:

Les éléments suivants, doivent absolument figurer sur ce(s) plan(s):

- Les emplacements de tous les établissements classés déclarés,
- les emplacements des éléments annexes/connexes déclarés,
- le cas échéant, la disposition des locaux et/ou des lieux de stockage avec leurs noms.

- Extrait d'une carte topographique à l'échelle 1:20.000 ou plus précis

Document

Extrait d'une carte topographique à l'échelle 1: 20.000 ou à une échelle plus précise permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement.

- Etude de risques.
- Alentours immédiats du projet .

Document

Schéma représentant les alentours du projet, où seront indiqués les voisins sensibles (points "IP")

7.2 VOLET SECURITE ET SANTE

- Documents demandés dans le « Volet sécurité et santé ».

7.3 VOLET ENVIRONNEMENT

- Documents demandés dans le « Volet environnement ».